



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

8

Novembre-Décembre 1973

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1973

SOMMAIRE

La Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Gustav W. Heinemann	1
Messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence Monsieur le Président du Gouvernement	12
Réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Bruxelles	15
L'Union monétaire européenne, le dollar et la réforme internationale	17
Nouvelles diverses	21
Nouvelles de la Cour	24
Conseil de Gouvernement	25
Mémorial	26
Chambre des Députés	30
Le Mois en Luxembourg	32

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite officielle à Luxembourg de Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Gustav W. Heinemann

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann se sont rendus en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg du 27 au 29 novembre 1973.

En fin de matinée du 27 novembre 1973, Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve de 21 coups de canon en l'honneur du couple présidentiel allemand.

Son Altesse Royale présenta alors au Président de la République Fédérale d'Allemagne Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Après la présentation des membres des suites allemande et luxembourgeoise, Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Capitaine de Vaisseau Gruner et du Major Germain Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée.

Après l'exécution des hymnes nationaux et après la revue des troupes, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta à Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne, et Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse présenta à Madame Gustav W. Heinemann les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir : Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice, Ministre de la Force Publique, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, Ministre de la Famille, du Logement Social

et de la Solidarité Sociale, Ministre de la Viticulture, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie, le Docteur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, Ministre de la Santé Publique, Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère d'Etat, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Jean Kauffman, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Henri Delvaux, Procureur Général d'Etat, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Pierre Dauffenbach, Commandant de l'Armée, Monsieur Henri Majerus, Bourgmestre de la Commune de Sandweiler, Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne présenta ensuite les Membres de son Ambassade à Monsieur le Président et à Madame Heinemann.

Le cortège officiel quitta alors l'aéroport pour se rendre au Palais grand-ducal, où Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann furent salués à leur descente de voiture par Son Excellence le Maréchal de la Cour.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent le couple présidentiel lors de la visite officielle à Luxembourg : Herr Walter Scheel, Bundesminister des Auswärtigen, Staatssekretär Dietrich Spangenberg, Chef des Bundespräsidialamtes, S. E. Botschafter Dr. Hanns Hilgard, Botschafter der Bundesrepublik in Luxemburg, Ministerialdirektor Professor Dr. Fritz Caspari, Stellvertretender Chef des Bundespräsidialamtes, Ministerialdirigent Dr. Klaus Simon, Leiter der für Luxemburg zuständigen Unterabteilung des Auswärtigen Amtes, Botschafter Max Graf von Podewils, Chef des Protokolls, Ministerialrat Dr. Horst Schmidt-Dornedden, Leiter des Referats

für Auswärtige Angelegenheiten im Bundespräsidialamt, Kapitän zur See Werner Gruner, Verbindungsoffizier der Bundeswehr beim Bundespräsidenten, Herr Günter Markscheffel, Persönlicher Referent des Herrn Bundespräsidenten, Frau Ruth Bahn-Flessburg, Persönliche Referentin von Frau Heinemann, Herr Geert Müller-Gerbes, Leiter des Pressereferats im Bundespräsidialamt, Legationsrat 1. Klasse Fritjof von Nordenskjöld.

Les membres de la suite luxembourgeoise furent les suivants : S. Exc. M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. M. Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, S. Exc. M. Paul Reuter, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn, M^{me} Emile Neuman, Dame d'honneur hon. de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, S. Exc. M. Christian Calmes, Chambellan e.s.e. de Son Altesse Royale le Grand-Duc, M. Edouard Molitor, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, le Major Germain Frantz, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Capitaine Eugène Meunier, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

A midi, un déjeuner intime fut offert au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et à Madame Gustav W. Heinemann, tandis que S. Exc. Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, a offert un déjeuner à S. Exc. Monsieur Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, au Ministère des Affaires Etrangères.

Dans l'après-midi, Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne, accompagné de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, se rendit au Monument National de la Solidarité Lu-

xembourgeoise où il passa en revue la troupe qui rendit les honneurs militaires.

Monsieur le Président de la République allemande fut accueilli ensuite par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique et le Lieutenant-Colonel Pierre Dauffenbach, Commandant de l'Armée.

Son Excellence Monsieur le Président déposa une couronne de fleurs au pied de la Flamme du Souvenir, tandis que la musique militaire exécuta la « Sonnerie aux Morts ». Après avoir ranimé la Flamme du Souvenir, Monsieur le Président pénétra à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or.

Après la cérémonie, le Ministre de la Force Publique présenta au Président Heinemann les représentants des diverses associations patriotiques.

En fin d'après-midi, Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent reçus par la Municipalité de la Ville de Luxembourg. A leur descente de voiture, le couple présidentiel et les souverains grand-ducaux furent salués par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg.

Ajoutons ici qu'à l'issue de cette cérémonie, des fleurs furent également déposées au nom du Président de la République Fédérale d'Allemagne devant la Croix de Hinzert et devant le Monument du Souvenir.

Lors de la réception qui se déroula dans la salle des séances du conseil et à laquelle assistèrent de nombreux invités d'honneur, les allocutions ci-après furent prononcées par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et par Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne Gustav Heinemann.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Herr Bundespräsident,

Es ist das erste Mal in der Geschichte der Neuzeit, daß ein deutsches Staatsoberhaupt offiziell unserm Lande und unserer Hauptstadt einen Besuch abstatet und Gast ist unseres Herrscherpaares, das ich die Genugtuung habe heute hier zu begrüßen.

Dieser Besuch, Herr Bundespräsident, ist eine wichtige Etappe in den gutnachbarlichen Beziehungen zwischen unsern beiden Ländern und bedeutet einen großen Fortschritt in der Verständigung unserer beiden Völker.

Umso stärker empfinde ich die Ehre und auch die Freude, im Namen der Stadt Luxemburg, im Namen ihrer Bürger und in meinem eigenen Namen Sie, Herr Bundespräsident, Frau Heinemann und alle Gäste aus der Bundesrepublik willkommen zu heißen in den Mauern dieser alten Stadt.

Unsere Sympathien und unsere Freundschaft gelten dem Menschen Gustav Heinemann, unsere Achtung und unsere Anerkennung dem Staatsmann und dessen großen Verdiensten am moralischen und ma-

teriellen Wiederaufbau des neuen Deutschland. Diese Verdienste im einzelnen hervorzuheben würde uns hier und jetzt zu weit führen.

Erlauben Sie mir aber, Herr Bundespräsident, Sie meinen Mitbürgern vorzustellen mit den einfachen, aber eindringlichen Worten, mit denen Sie anlässlich einer Ehrung Heinrich Heines den Menschen und den großen Dichter skizziert haben, eine Beschreibung die so treffend auch auf Sie paßt : « . . . Er war ein ungebundener Geist, niemandem hörig, keinem untertan, ein Knecht allein der Freiheit. »

Dann möchte ich Ihnen, Herr Bundespräsident, auch diese Sadt vorstellen, indem ich einem andern großen Dichter das Wort erteile : « Hier findet sich soviel Größe mit Anmut, soviel Ernst mit Lieblichkeit verbunden, daß wohl zu wünschen wäre, Pousin hätte sein herrliches Talent in solchen Räumen betätigt. »

Diesen schönen Worten Goethes, entnommen aus seiner « Campagne in Frankreich », möchte ich, so anmaßend es auch klingen mag, hinzufügen, daß es auch wünschenswert gewesen wäre, hätten ein

Jacques Callot und ein Goya in diesen von Schlachten, Belagerungen und Zerstörungen heimgesuchten Räumen ihr unerbittliches, ihr grausames, ihr realistisches Talent ausgeübt.

Seit dem 15. Jahrhundert haben Stadt und Land Luxemburg, im Verband der burgundischen, der spanischen, der österreichischen Niederlande, als ein Teil des Königreichs Frankreich, unter der Bezeichnung « Département des Forêts » zur französischen Republik gehörend, oft unbewußt, ihre europäische Erziehung gemacht.

Luxemburgs europäische Berufung und Aufgeschlossenheit liegen in seiner Vergangenheit begründet. Der Luxemburger heißter Wunsch nach europäischer Einigung hat sich ihnen nach allen bitteren Erfahrungen und dem harten Anschauungsunterricht der Geschichte von selber aufgedrängt. Doch Wunsch nach europäischer Einheit heißt für uns nicht Aufgeben der nationalen Identität und Eigenart. Diese unsere Identität und diese unsere Eigenart, weit entfernt liegend von allem Chauvinismus, haben wir trotz territorialer Schwächungen nie eingebüßt und nie verloren und haben sie aufbewahrt, unberührt, bis zur Wiedergeburt unserer nationalen Unabhängigkeit im 19. Jahrhundert.

Im August 1827 schrieb Hegel von Luxemburg aus an seine Frau: « Hier bin ich über die deutsche Grenze aber noch nicht innerhalb der französischen . . . » Einfacher, klarer und präziser kann man die geopolitische Lage Luxemburgs nicht bezeichnen. Nicht mehr Deutschland, noch nicht Frankreich. Vom Westen ausgehend kann man es auch umgedreht sagen.

Am Schnittpunkt zweier Zivilisationen liegend, am Treffpunkt zweier Kulturen, die oft aufeinanderprallend sich feindlich gegenüber standen, in diesem Raum aber ineinanderwachsend, hatten und haben wir Teil an beiden.

Keine von beiden ganz, doch von jeder etwas Wesentliches, harmonisch verschmolzen mit eigener Prägung: das ist Luxemburg, das sind seine Menschen.

Dieser beneidenswerte Zustand ist so alt wie dieses Land, entstand mit der Grafschaft und ihren Gründern: die Dynastie der Luxemburger. Vassale der römischen Kaiser, waren sie gleichzeitig Freunde und Verbündete der Könige Frankreichs. Zum römischen König gekürt, zum römischen Kaiser gesalbt und gekrönt, gewählter Chef des « Corpus Germanicum », sprach der erste von ihnen, Heinrich VII., am französischen Königshof erzogen, kein Wort deutsch. Seine Nachfolger aus dem Hause Luxemburg, Johann, den wir den Blinden nennen, Karl IV., der Erbauer Prags, Wenzel II., waren als Könige von Böhmen mit denselben Problemen konfrontiert, die einst sie und ihre Vorfahren in ihrem Stammland Luxemburg vorfanden: das Zusammentreffen zweier verschiedener Zivilisationen. Sie lösten diese Probleme, kraft ihrer Erfahrung, nicht mit Gewalt, aber mit Intelligenz, Fantasie und Toleranz. Europäer waren sie, fast Weltbürger, ähnlich ihren luxemburgischen Beratern, Balduin von Luxemburg, Erzbischof von Trier und einer seiner größten Kurfürsten Peter von Aspelt, der Königsmacher, wie man ihn

nannte, Kurfürst und Erzbischof von Mainz, des heiligen römischen Reiches Erzkanzler.

Den wesentlichen Unterschied zwischen dem heiligen römischen Reich und dem deutsch-preussischen Reich Bismarckscher Prägung und wilhelminischer Observanz und dessen Nachfolger, dem 3. Reich, die beide uns zweimal zum Verhängnis wurden, diesen Unterschied wollte ich in diesem Zusammenhang einmal unterstreichen. Die Nichtbeachtung dieses Unterschiedes, die Verwischung der Begriffe waren oft Ursprung unheilvoller Geschichtsfälschungen und bei Menschen, die in geschichtlichen Kategorien zu denken nicht gelernt hatten, führten sie oft zu schlimmen Mißverständnissen.

Das Naziregime hat versucht, mit Zwang, Terror und Geschichtsfälschung uns die unzumutbare Verpflichtung aufzuerlegen, unsere nationale Eigenart aufzugeben; es wollte unsere Zugehörigkeit zur westlichen Zivilisation, zur Kultur lateinischen Ursprungs zum Kapitalverbrechen stempeln und so mit allen Mitteln versuchen, von den unwürdigsten und lächerlichsten bis zu den unvorstellbar gewalttätigsten, mit dem Körper auch die Seele eines Volkes zu töten, dessen Substanz im Laufe der Jahrhunderte aus beiden Geistesströmungen geformt worden war.

Herr Bundespräsident, als wir am 6. September 1972 in tiefer Trauer im Münchener Olympiastadion standen, riefen Sie in Ihrer sehr ergreifenden und mutigen Ansprache aus: « Das Leben braucht Verzeihung . . . im Namen der Bundesrepublik appelliere ich an alle Völker dieser Welt: Helft mit den Haß zu überwinden. Helft mit der Versöhnung den Weg zu bereiten. »

Diesen Haß, Herr Bundespräsident, haben wir, was Ihr Land und seine Bevölkerung betrifft, überwunden. Den Weg zur Versöhnung haben wir längst beschritten, wenn es auch noch gilt, hautdünn vernarbte Wunden auszuheilen, wenn es auch noch gilt, aus der Vergangenheit stammende Mißverständnisse zu aller Befriedigung aus der Welt zu räumen.

Das uns Trennende von gestern zu vergessen, das uns Einende, das die Gegenwart bestimmt und der Zukunft Ziel und Hoffnung setzt, hervorstreichen und zu pflegen: das ist höchstes Gebot, europäisches und menschliches.

Ernst Glaeser schrieb einst in der Frankfurter Zeitung: « Diese Stadt wächst aus dem Land und vereint nochmals in ihrem Rayon detailliert und intim dessen Reize. Weder im Geist noch im Stil hat sie sich von der Landschaft, der sie den Namen gibt, emanzipiert. Sie wirkt nicht aufgesetzt, sie präsentiert den Willen einer kleinen Nation zum Eigenleben, dessen Stärke und Gesundheit, dessen maßvolle Beschränkung auf das Gegebene sich in ihr zu einer großen Proklamation zu vereinigen scheint. Luxemburg ist eine der schönsten Städte, die ich kenne, weil es eine der echtsten ist. »

In dieser von dem großen Schriftsteller so schmeichelhaft beschriebenen Stadt wünsche ich Ihnen, Herr Bundespräsident, Ihnen, Frau Heinemann und unseren Gästen aus der Bundesrepublik einen schönen, einen freundschaftlichen, einen guten Aufenthalt.

Allocution de Son Excellence Monsieur Gustav W. Heinemann, Président de la République Fédérale d'Allemagne

Frau Bürgermeisterin !

Luxemburg ist eine der wenigen Hauptstädte, die einem ganzen Land und einem Staat ihren Namen gegeben haben. Geschichtlich gesehen kann das nur so gedeutet werden, daß die Entwicklung des Landes Luxemburg weitgehend von der Entwicklung dieser Stadt bestimmt wurde. In früheren Zeiten kam das dadurch zum Ausdruck, daß die fast als uneinnehmbar geltende Festung Luxemburg in Kriegszeiten auch den Bewohnern der Nachbarorte und Nachbarstädte, bis hin nach Trier, Unterschlupf und Sicherheit gewährte. Heute beruht die Anziehungskraft der Stadt Luxemburg auf ihrer Eigenart als Verwaltungs- und Wirtschaftszentrum. Geschätzt und bewundert aber wird an Luxemburg vor allem das Miteinander einer höchst eigenwilligen Landschaft und einem charakteristischen Städtebild, an dessen Gestaltung berühmte Baumeister Europas mitgewirkt haben.

Als einen Kronzeugen für die Schönheit Ihrer Stadt, was steht einem Deutschen besser an, kann ich mich auf Goethe beziehen. Er hat die Verbindung von so viel Größe mit Anmut, so viel Ernst mit Lieblichkeit gerühmt. Man braucht nicht die Augen eines Goethe zu besitzen, um die Besonderheit Luxemburgs als Stadt der Brücken und Viadukte zu erkennen.

Dabei ist die Stadt als Ganzes so etwas wie eine Brücke, die den Bogen vom Europa der Nationalstaaten zur Europäischen Gemeinschaft spannt. Was von den hier ansässigen Einrichtungen der Europäischen Gemeinschaft vorbereitet und geplant wird, wirkt sich von Schottland bis nach Sizilien aus. Es soll helfen, die großen Unebenheiten im Europa der Neun zu glätten und nach Möglichkeit zu beseitigen.

Teilhabe an Europas Geschichte bedeutet für die Stadt Luxemburg durch Jahrhunderte Teilhabe an Kriegen. Daß sie als Festung für Kaiser, Könige und Generäle einen hohen militärischen Wert besaß, war für die Bürger kaum ein Vorzug. Für sie bedeutete

Krieg immer Leid und Opfer, Hunger und Entbehrung und oft Krankheit und Tod. So ist es verständlich, daß der Entschluß, das Gegeneinander europäischer Staaten zu überwinden und ein einiges Europa zu schaffen, von der Bevölkerung Luxemburgs mit freudiger Anteilnahme aufgegriffen wurde.

Noch sind wir auf dem langen Weg nach Europa nicht am Ziel. In unser aller Interesse ist zu hoffen, daß wir es bald erreichen. Das wäre auch die beste Gewähr für eine gedeihliche Entwicklung Ihrer Stadt.

* *

Après la signature du livre d'or, Madame le Bourgmestre présenta à Monsieur le Président et Madame Heinemann et à Leurs Altesses Royales les membres du Conseil communal.

A la suite de la réception à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, des entretiens politiques entre Son Excellence Monsieur le Président Heinemann et Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en présence des deux Ministres des Affaires Etrangères, se déroulèrent au Palais grand-ducal.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais de Luxembourg en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann, suivi d'une brillante réception à laquelle prirent part de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des institutions européennes, de la vie politique, culturelle, financière, économique, religieuse, de la Force Publique et des mouvements patriotiques.

Au cours du dîner de gala, des allocutions furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne. Voici le texte de ces deux allocutions :

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

C'est un honneur pour la Grande-Duchesse et pour moi d'accueillir aujourd'hui au Grand-Duché le Chef d'Etat du grand pays voisin qu'est la République Fédérale d'Allemagne et de souhaiter la bienvenue à lui-même, à Madame Heinemann, au Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Scheel ainsi qu'aux personnalités qui les accompagnent.

A cet honneur se mêle l'émotion que je ressens avec tant de mes compatriotes, lorsque je pense aux heures sombres qu'ont connues les rapports entre nos peuples.

Au cours de l'histoire de leurs relations, nos deux pays ont subi des péripéties heureuses aussi bien que tragiques. Une riche tradition culturelle commune, qui repose sur les valeurs les plus élevées de l'Occident chrétien, n'a pas toujours pu garantir un voisinage serein entre l'Allemagne et le Luxembourg; elle ne nous a pas épargné les terribles épreuves de l'époque nazie. Malgré les décennies qui se sont écoulées depuis, toute amertume n'a pas encore disparu des cœurs de beaucoup d'entre nous, et tous les problèmes qui sont nés de ces souffrances n'ont pas encore trouvé leur solution. Aussi votre visite, Monsieur le Président, constituera-t-elle, j'en suis sûr, un élé-

ment particulièrement important pour le rapprochement des esprits. Cela d'autant plus que nous éprouvons un profond respect pour votre personne et pour les valeurs que vous avez défendues votre vie durant, avec l'ouverture d'esprit, l'indépendance de jugement et le sens de l'équité qui vous caractérisent.

Le dernier quart de siècle a heureusement vu dans les relations entre les Etats libres et démocratiques d'Europe le début d'une étape nouvelle qui est marquée par une coopération pacifique, sans contrainte et sur un pied d'égalité. Dès lors, le puissant Etat à la tête duquel vous êtes placé et le Luxembourg ont pu recréer et développer leur amitié sur des bases nouvelles. Ils sont entrés dans une ère de rapports confiants. Quoique l'union économique belgo-luxembourgeoise et le Benelux aient établi des liens étroits et organiques entre le Grand-Duché, la Belgique et les Pays-Bas, c'est la République Fédérale qui est devenue notre premier partenaire commercial. Nos échanges prennent dès lors pour nous une importance qu'on peut qualifier, sans exagération, de vitale. Ils expliquent la coopération active et bénéfique qui s'est développée dans nos populations entre des représentants de tous les secteurs d'activité, sans oublier nos relations dans les domaines culturel et touristique, ainsi que l'accueil de nos jeunes dans les écoles et les universités de votre pays.

Sur le plan politique, nos deux pays sont engagés à fond dans la réalisation de la grande œuvre qu'est la construction d'une Europe toujours plus unie, entre des nations partageant les mêmes idéaux. Pour les années à venir, les lignes directrices de cette construction ont été arrêtées lors du Sommet de l'année dernière. Il importe d'en exécuter fidèlement les décisions et d'en respecter les échéances. Il est en effet essentiel de mener à son terme le grand dessein qui a inspiré la déclaration de Paris. Sa réalisation, à savoir la mise en place d'une union européenne à la fin de 1980, est appelé à couronner toutes les actions de détail que nous sommes engagés à entreprendre. J'ai la certitude que nos deux Gouvernements s'efforcent, chacun dans la pleine mesure de ses moyens, de réaliser ces objectifs. Leur accomplissement rapide est indispensable si nous voulons que les citoyens de nos pays, et surtout la jeunesse, demeurent attachés à ces idéaux et restent convaincus que seuls, ils offrent de valables perspectives d'avenir.

Je désire souligner le rôle important de la République Fédérale dans la construction européenne. Le Luxembourg, qui a l'honneur d'abriter un des lieux de travail des Communautés, a toujours trouvé en votre pays un partenaire loyal et respectueux des droits des petits Etats membres.

Il est bien évident que l'Europe à laquelle nous œuvrons, devra rester ouverte, et cela en tout premier lieu à l'égard de nos amis et alliés traditionnels. Notre continent devra veiller à demeurer très proche des pays d'Amérique du Nord, auxquels nous rattachent des liens multiples. L'Alliance Atlantique forte et équilibrée, reste d'un intérêt fondamental pour les 15 pays membres.

D'autre part, notre communauté de peuples prospères a des devoirs particuliers à l'égard des pays en voie de développement. Il paraît moralement indéfendable et politiquement dangereux de nous enfermer dans la recherche égoïste d'un bonheur matériel toujours accru, sans consacrer également nos efforts à faire accéder tous les hommes à un niveau de vie décent. Tout naturellement, l'Europe, dans cette action, pense en premier lieu aux pays qui lui sont proches et avec lesquels elle a eu des rapports historiques étroits.

Monsieur le Président,

L'action entreprise par le Gouvernement allemand afin de normaliser ses relations avec les pays de l'Est de l'Europe et de contribuer ainsi à l'instauration progressive des conditions nécessaires à une véritable détente a trouvé, dès le début, l'accueil favorable de mon pays.

Dans les organisations internationales dont le Grand-Duché fait partie et dans les négociations en cours à Vienne et à Genève, la délégation luxembourgeoise essaye de contribuer dans la limite de nos moyens à la création et la consolidation d'un esprit de compréhension mutuelle entre tous les pays européens, quelles que soient les différences de leurs régimes économiques et sociaux. Nous savons qu'il s'agit d'une œuvre de longue haleine, car il subsiste des divergences de principes importantes, sur lesquelles mon pays — comme le vôtre et comme nos amis et alliés — ne pourra transiger. Un rapprochement des esprits est néanmoins possible : nous pouvons et nous devons nous efforcer à le rendre plus profond et plus fécond.

Herr Bundespräsident !

Es ist mir eine besondere Freude festzustellen, daß unsere Länder seit den letzten Jahrzehnten in Europa gleiche Ziele verfolgen, und daß beide ihre Politik auf den vollen Respekt von Freiheit und Recht stützen.

Wir empfinden mit großer Genugtuung, daß dieser Besuch zu einem Zeitpunkt stattfinden kann, da Sie den Geschicken der Bundesrepublik mit soviel Umsicht und hoher moralischer Autorität vorstehen.

Ihr Kommen wird der Festigung der Freundschaft zwischen zwei Völkern dienen, die vieles gemeinsam haben, und deren Zusammenarbeit einen Beitrag zur Bildung Europas leistet. Wenn auch nicht alle Wunden der Vergangenheit geheilt sind, so ist es doch notwendig, sich von einer Zeit abzuwenden, in der die Rechte der wehrlosen Länder nicht immer berücksichtigt wurden, um nur noch in eine vielversprechende Zukunft zu blicken.

Mit dem Blick auf diese Zukunft erhebe ich mein Glas und trinke auf Ihr persönliches Wohl, auf dasjenige von Frau Heinemann, auf das Wohlergehen der Bundesrepublik Deutschland und aller Bürger Ihres Landes !

Allocution de Son Excellence Monsieur Gustav W. Heinemann, Président de la République Fédérale d'Allemagne

Königliche Hoheit !

Mit Freude und Zustimmung haben wir die Worte vernommen, die Sie — auch im Namen Ihrer Königlichen Hoheit der Großherzogin — an meine Frau und mich gerichtet haben. Daraus gewannen wir die Gewißheit, daß wir in Luxemburg willkommen sind, willkommen in einem Land, das — obwohl es zu den kleinen zählt — in der Geschichte eine bedeutende Rolle gespielt hat, willkommen bei einem Volk, das stets bereit war, für Freiheit und Selbstbestimmung zu leiden und zu kämpfen und dabei schließlich triumphiert hat.

Eine Verkörperung dieses Willens war Ihre Königliche Hoheit, die Großherzogin Charlotte, deren vorbildliche Haltung in schwerer Zeit weit über Luxemburg hinaus beachtet wurde.

Heute sind die Bande, die Luxemburg und die Bundesrepublik Deutschland miteinander verbinden, sehr eng und freundschaftlich. Und doch soll das Unrecht nicht vergessen werden, das dem Staat Luxemburg — vor allem aber den Menschen dieses Landes — im 2. Weltkrieg von Deutschen angetan wurde. Daß solches Unrecht niemals ganz ausgeräumt werden kann, bedrückt mich.

Ich verstehe und würdige die Gefühle, denen Sie, Königliche Hoheit, im Namen des Luxemburgischen Volkes soeben Ausdruck verliehen haben. Umso höher schätze ich den Geist, aus dem heraus Sie mich zum Besuch Ihres Landes eingeladen haben. Mit Ihnen teile ich die Zuversicht, daß dadurch einem besseren gegenseitigen Verständnis unserer Völker gedient wird.

Europa kann seine Zukunft nicht gewinnen, wenn wir die Fehler der Vergangenheit, den Irrweg eines verblendeten Nationalismus, die Versuche, die eigene Macht auf Kosten anderer — vielfach gerade der kleineren Völker — zu vergrößern, verschweigen. Für immer lernen können wir aus unserer gemeinsamen Geschichte nur, wenn wir den Mut haben, Unrecht der Vergangenheit ohne Beschönigung beim Namen zu nennen. In der Einladung zu dieser Begegnung erblicken meine Landsleute und ich eine sichtbare Bestätigung der freundschaftlichen Beziehungen, die heute zwischen unseren Ländern bestehen. Sie sind auf einem Gleichklang der Interessen gegründet und kommen daher beiden Völkern zugute.

Luxemburg wirkt in unseren Tagen nicht zum erstenmal an europäischer Politik mit. Wir denken zum Beispiel an Heinrich VII., den « Dante-Kaiser » aus luxemburgischem Haus, der als letzter versucht hat, die große Idee des mittelalterlichen Römischen Reiches zu verwirklichen und an seinen Enkel Karl IV., den man als den ersten modernen Herrscher von europäischem Format bezeichnen könnte. Doch kommen wir in die Gegenwart zurück.

Die Montan-Union, die kühne Schöpfung Robert Schumans, des in Luxemburg geborenen bedeutenden französischen Staatsmannes, hat hier ihre Arbeit

aufgenommen. Mit den deutsch-französischen Regierungstreffen in den Jahren 55/56 haben Franzosen und Deutsche auf luxemburgischem Boden erste Schritte zur Aussöhnung unternommen.

Diese Entwicklung hat Luxemburg stets gefördert. Der luxemburgische Staatsmann Pierre Frieden hat seinem Volk die Aufgabe zugewiesen, « als lebendiges Gewissen immer an Recht und Gerechtigkeit zu mahnen ». Der Mitschöpfer der Römischen Verträge, der große Europäer Josef Bech, dem hier zu begegnen mir eine besondere Freude ist, hat sich alsbald nach dem Ersten Weltkrieg als Vertreter Luxemburgs und Vizepräsident des Völkerbundes für die Aufnahme Deutschlands in den Völkerbund eingesetzt.

Als ein Anwalt des Ausgleichs, des Rechts und des Friedens in der internationalen Politik zu wirken, auf diese kurze Formel kann man luxemburgische Außenpolitik bringen. Als Mittler bewähren sich seine Vertreter auch in der Europäischen Gemeinschaft: beharrlich wirken sie darauf hin, den gemeinsamen europäischen Gesichtspunkt gegenüber den auseinanderlaufenden nationalen Interessen zur Geltung zu bringen. Die europäische Sendung des kleinsten Landes der Gemeinschaft ergibt sich aus der nüchternen Erkenntnis, daß nationaler Egoismus der Großen ihm schadet, stetes Bemühen um Gemeinsamkeit aber, bei dem auch die Stimme der Kleinen bedacht wird, ihm nutzt.

Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen den Mitgliedsländern der Europäischen Gemeinschaft sind gut. Luxemburg und die Bundesrepublik Deutschland aber sind wirtschaftlich besonders eng verzahnt. Das gilt für die Montanindustrie der beiden Länder, für den Verbund der Elektrizitätswerke wie für die gemeinsamen Planungen für das sich immer deutlicher abzeichnende Industriedreieck Saarland, Lothringen und Luxemburg. Auch als internationaler Finanzplatz hat Luxemburg mehr und mehr Anziehungskraft für die deutschen Banken gewonnen.

Das sind erfreuliche Entwicklungen. Das Wichtigste für das Werden Europas aber bleibt das Zusammenwachsen der Menschen. Nur dadurch kann sich eine europäische Gemeinschaft im wahrsten Sinne des Wortes herausbilden.

Die letzten Wochen haben vollends deutlich gemacht, daß wir Europäer einander brauchen, weil wir nur gemeinsam Rang und Stimme in der Weltpolitik haben. Wir wurden aber auch sehr nachdrücklich daran erinnert, daß unser Europa nur ein Stück in dem großen Räderwerk der internationalen Beziehungen und Verflechtungen ist. Wir brauchen Frieden nicht nur in Europa. Unsere Wohlfahrt und unser Wohlstand hängen von der Bereitschaft zur weltweiten Zusammenarbeit ab. Wer bisher darauf vertraute, daß die sogenannten Entwicklungsländer vom guten Willen der Industrienationen abhängig seien, der wurde belehrt, daß die Abhängigkeit in der umgekehrten Richtung kaum weniger groß ist.

Die Schlußfolgerungen aus diesen Erkenntnissen zeichnet sich deutlich ab: die Europäische Ge-

meinschaft muß gefestigt und ausgebaut werden. Das erfordert schöpferische Kraft und Mut zu folgenreichen Entscheidungen. Den Luxemburgern und den Deutschen fallen dabei Rollen der Vorwärtstreibenden zu.

Geschlossen und entschlossen muß Europa aber dafür wirken, daß überall in der Welt die Voraussetzungen für Verständigung und partnerschaftliche Zusammenarbeit geschaffen werden. In der Hoffnung, daß dies gelingt, grüße ich das luxemburgische Volk und sein Herrscherhaus.

Ich trinke auf das Wohl Eurer Königlichen Hoheit, auf das Wohl Ihrer Königlichen Hoheit der Großherzogin und auf eine glückliche und friedliche Zukunft unserer beiden Länder.

La journée du 28 novembre 1973

La matinée de la journée du 28 novembre fut principalement consacrée aux visites des villes de Vianden et d'Echternach. En raison de la crise pétrolière, les hôtes étrangers, accompagnés notamment du Président du Gouvernement et de Madame Pierre Werner et du Ministre des Affaires Etrangères et Madame Gaston Thorn, se rendirent en autobus de Luxembourg à Vianden, où Son Excellence Monsieur le Président et Madame Heinemann furent salués devant l'Hôtel de Ville par Monsieur le Bourgmestre Victor Abens et les échevins de la Ville de Vianden.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées par Monsieur Victor Abens, Bourgmestre de la Ville de Vianden et Monsieur Gustav Heinemann, Président de la République Fédérale d'Allemagne, au cours de la réception qui eut lieu dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville de Vianden :

Allocution de Monsieur Victor Abens, Bourgmestre de la Ville de Vianden

Herr Bundespräsident,
Madame,
Meine Damen und Herren,

Vianden, auf dessen Geschichte unsere Burg seit vielen Jahrhunderten herunterblickt, erlebt heute, am 28. November 1973, was es noch nie erlebt hat : Zum ersten Mal weilt ein deutscher Staatschef, mit seinem Minister des Auswärtigen in unserer kleinen Stadt, zum ersten Male haben wir die Ehre, die höchsten Vertreter eines Landes, das unser nächster Nachbar ist, in diesem Hause herzlich willkommen zu heißen, und mit ihnen alle die sie an diesem Spätherbsttage nach Vianden begleitet haben.

Das Land, an dessen Spitze Sie stehen, Herr Präsident, hat gemeinsame Grenzen mit dem Territorium Vianden. Die Our, die durch unsere Ortschaft fließt, ist fast überall ein Grenzfluß, und ihr Wasser deutsch-luxemburgisches Gemeingut. Die Wälder und Höhen, die uns umgeben, « Cet entassement de montagnes » von denen Victor Hugo gesprochen hat, setzen sich auf dem deutschen Gebiete fort ohne sich um staatliche Scheidelinien zu kümmern . . . Es wäre eine falsche Verschwiegenheit nicht zu erwähnen, daß in diesen Wäldern luxemburgische Partisanen

gegen den hitlerischen Versklavungswillen gekämpft haben, dem auch Sie, Herr Präsident, gefahrenvollen Widerstand geleistet haben. Diese « années terribles » — wenn auch noch nicht alle Probleme bewältigt sind — gehören einer überwundenen Geschichtsperiode an. Die Wälder und Höhen, die uns umgeben, sind heute Teile eines friedlichen deutsch-luxemburgischen Naturparks. Und die Bundesrepublik, die uns heute mit Ihnen und mit Herrn Außenminister Scheel einen freundlichen Besuch abstattet, ist ein Land der Demokratie, ein Land, das, wie das kleine Luxemburg, die Freiheit als das wertvollste Gut der Menschen betrachtet. In diesem Rathaus, in dieser Begrüßung, möchte ich einige deutsch-luxemburgische Beziehungen erwähnen, die mit unserer Ortschaft verbunden sind.

Die Grafschaft Vianden hatte ehemals eine große Ausdehnung. Die Einwohner der Gebiete, die heute teils zur Bundesrepublik, teils zum Großherzogtum gehören, unterstanden denselben Viandener Burgherren, sie leisteten dieselben Abgaben und führten dasselbe frugale Leben. In dieser Grafschaft entdeckten Bergleute aus dem westfälischen Siegen Erzvorkommen; Siegener Hammerschmiede und Konstruktoren errichteten in der Nähe Viandens im 16. Jahrhundert den ersten luxemburgischen Hochofen und leiteten damit eine Entwicklung ein, an deren Ende unsere Stahlindustrie steht, eine Stahlindustrie, ohne die unsere Hauptstadt kein Zentrum der europäischen Wirtschaftsgemeinschaft geworden wäre.

Drei Jahrhunderte vorher war die Viandener Schloßfamilie vertreten beim Bau des Kölner Doms; der Erzbischof dieser Stadt, der den Grundstein legte, war ein Sohn der Gräfin Mathilde von Vianden. Aber weshalb noch länger in die Vergangenheit blicken? Gegenwärtig gibt es hier ein blühendes Industrie-Unternehmen. Die Hälfte der 140 Leute die dort beschäftigt sind, kommen aus den nahen Dörfern der Bundesrepublik, die andern aus Vianden und den umliegenden luxemburgischen Ortschaften. Und wie könnte ich das Pumpspeicherwerk des Viandener Raumes vergessen, eines der mächtigsten der Welt, das durch deutsch-luxemburgische Zusammenarbeit entstanden ist und das für viele Länder Europas Strom erzeugt, mit Hilfe der Our, mit Hilfe eines Grenzflusses.

Herr Präsident,
Meine Damen und Herren !

Ich habe soeben Europa erwähnt. Wenn ein Viandener dieses Wort gebraucht, kommt er nicht umhin, an Victor Hugo zu denken, der gerne in unsere Ortschaft kam und 1871 die Sommermonate hier brachte, dort unten an der Brücke, « cette maison que j'habite au coin du pont ». Hugo war ein ferventer Anhänger eines geeinten Europas. Er hatte auf der Insel Guernesey, im Garten seines Hauteville-House, einen Baum zu Ehren Europas gepflanzt, der ihn bis heute überlebt hat. Er hat allerdings auch melancholisch festgestellt, daß er zwar die Vereinigten Staaten Europas verkündet hätte, daß er sie aber nicht erleben würde : « Jamais les Moises n'ont vu les Chanaans ». Ich glaube, wir können zuversichtlicher sein.

**Réponse de Son Excellence
Monsieur le Président de la République Fédérale
d'Allemagne**

Herr Bürgermeister,

Sie haben mir einen sehr freundlichen Empfang bereitet, für den ich mich herzlich bedanke.

Ich bin früher schon einmal hier gewesen, aber Ihre schöne Stadt mit ihren alten Häusern und der mächtigen Burgruine verführt immer wieder zu einem Besuch.

Der Name Vianden steht für eine Politik der guten Nachbarschaft zwischen Deutschen und Luxemburgern. Sich ihrer lebhaft bewußt zu werden, scheint mir in jeder Beziehung notwendig und nützlich zu sein.

Dankbar haben wir Deutschen nach dem Kriege die luxemburgische Hand ergriffen, die sich uns zur Versöhnung bot. Sie selbst, Herr Bürgermeister, haben an verantwortlicher Stelle daran mitgewirkt, das Band der Gemeinsamkeit beharrlich zu festigen.

Das Kraftwerk, das ich gleich sehen werde, ist ein Beispiel guter Zusammenarbeit. Es ist ein Meisterwerk der Technik, das sich mit der Landschaft verbindet. Der Anblick könnte zu mancher Betrachtung über Umweltfragen Anlaß geben. Luxemburg darf sich glücklich schätzen, daß Vianden auch in dieser Beziehung beispielhaft für das ganze Land ist. Industrie und Natur im Einklang zu sehen, ist in unseren Tagen ein besonders erfreuliches Erlebnis, dem ich eine positive Wirkung sowohl auf die Gesundheit als auch auf unsere Haltung zum Umweltschutz zuschreiben möchte.

Brücken der Verständigung sind auch im Naturpark Ardennen-Eifel geschlagen worden. Der Wanderer braucht dort nicht am Grenzfluß haltzumachen. Er kann die Naturschönheiten auf beiden Seiten genießen.

Diese Erfolge nachbarschaftlichen Miteinanders ermutigen uns, künftig vor allem auch die menschlichen Beziehungen zwischen unseren Völkern noch enger zu knüpfen.

Der Stadt Vianden wünsche ich weiterhin glückhaftes Gedeihen.

* *

Après avoir visité l'Eglise des Trinitaires, le Cloître et les installations de la Société Electrique de l'Our à Vianden, le cortège officiel se rendit à Echternach où le Président de la République Fédérale d'Allemagne fut salué sur la Grande Place par Monsieur le Bourgmestre et les échevins de la Ville d'Echternach.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Robert Schaffner, Bourgmestre de la Ville d'Echternach et la réponse de Monsieur Gustav W. Heinemann, Président de la République Fédérale d'Allemagne, lors de la réception qui eut lieu au Denzelt en l'honneur du Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Gustav Heinemann :

**Allocution de Monsieur Robert Schaffner,
Bourgmestre de la Ville d'Echternach**

Sehr geehrter Herr Bundespräsident und
Madame Gustav Heinemann,
Exzellenzen,
Meine Damen und Herren,

Es ist für den Bürgermeister der Stadt Echternach eine große Ehre Sie, Herrn Bundespräsidenten und Sie Madame Heinemann, namens seiner Mitbürger in diesem alten, ehrwürdigen Sitzungssaal des Dingstuhles herzlich zu begrüßen und willkommen zu heißen.

Ich heiße Sie willkommen mit der Achtung, die einem Manne und Politiker gebührt, der stets bemüht war, durch seine persönlichen Anstrengungen und seine hohe Überzeugungskraft, vergangenes Unrecht wieder gutzumachen und die Verständigung zwischen den Völkern zu erreichen.

Echternach ist die älteste Stadt des Großherzogtums, sie ist stolz auf ihre im 7. Jahrhundert gegründete Abtei, die das erste Kulturzentrum des Landes gewesen ist und weit über die Grenzen dieses Raumes hinausstrahlte.

Von hier zog St. Willibrord, ein Engländer, Bischof von Utrecht, Abt von Echternach, aus, um die Gebiete zwischen Maas und Rhein zu christianisieren.

Die Blütezeit dieser Reichsabtei sticht besonders hervor durch seine Buchmalereien des 8. und 11. Jahrhunderts, wovon der « Codex Aureus », jetzt im germanischen Museum in Nürnberg, das Bekannteste ist. Auch heute noch rühmt sich Echternach seiner einzigartigen Springprozession am Pfingstdienstag.

In der jüngsten Vergangenheit wurde unsere Stadt und seine Mitbürger, ja das ganze Land, sehr hart durch den unmenschlichsten aller Kriege getroffen. Eine fanatische, alle würdigen und lebenswerten Auffassungen und Rechtsempfindungen niedertrampeln- de Diktatur, nur von Eroberungslust, Rassenhaß und Selbstherrlichkeit getrieben, hatte mit dem 10. Mai 1940 hier seine erbarmungslose Herrschaft angetreten.

Bei der Rundstedt-Offensive war Echternach Angelpunkt des Angriffes. Seine Bevölkerung wurde nach den alliierten Linien evakuiert, die Stadt war während Monaten Niemandsland. Zurück blieb ein Schutthaufen, 80% der Häuser waren mehr als 80% zerstört, die Basilika und die Kunstdenkmäler in die Luft gesprengt.

Der Anblick der sich mir bot, als ich aus den Konzentrationslagern am 19. Mai 1945 in diese liebe Stadt von der Luxemburgerseite hereinkam, war einfach niederschmetternd. Man sah durch Echternach. Die Türme der Basilika waren nicht mehr da. Ich konnte nicht mehr weitergehen und mußte mich zuerst, auf einem Schutthaufen sitzend, sammeln.

Sehr geehrter Herr Bundespräsident,

Wir können Geschehenes nicht ungeschehen machen und die Vergangenheit einfach vergessen, denn

die Lehre dieser Tragik soll in unserer aller Bewußtsein bleiben.

Wollen wir ein demokratisches Europa bauen, müssen wir in den nächsten Jahren mehr wie bis jetzt die Nationalismen ausschalten, Bekenntnis und Hilfsbereitschaft üben, damit Zusammengehörigkeit und Verständigung daraus erwachsen und tiefe, überzeugende Freundschaften möglich werden, ohne dabei zu vergessen, daß man oft eines Kleineren bedarf.

Herr Bundespräsident und Madame Gustav Heinemann,

Sie sind ein glückliches Paar, das es fertig gebracht hat, den Menschen unserer Zeit vieles, sehr vieles zu schenken.

Ich danke Ihnen aus ganzem Herzen.

**Réponse de Son Excellence
Monsieur le Président de la République Fédérale
d'Allemagne**

Herr Bürgermeister,

Es ist für mich ein großes Erlebnis, von Ihnen in Echternach, der alten Stätte christlichen Glaubens, empfangen zu werden. Ich danke Ihnen herzlich für Ihre freundlichen Worte der Begrüßung. Die Abtei und der Codex Aureus von Echternach gehören zu den großen Schöpfungen abendländischer Kunst.

Ihre Stadt und Abtei blicken über die Sauer nach Deutschland. Es hat hier seit jeher die engsten Verbindungen nach drüben gegeben. Zwischen den Abteien in Echternach und Trier bestand ein reger geistiger Austausch. Im Gebiet von Mosel und Sauer, wo Weinbau zuhaus ist, fühlen sich die Menschen einander verbunden. Alljährlich kommen zur Springprozession Pilger aus der Eifel in großer Zahl nach Echternach.

Nach dem Kriege bedurfte es zunächst der Versöhnung zwischen unseren Völkern. Sie, Herr Bürgermeister, haben dieser Wiederannäherung mit der gleichen vornehmen Gesinnung gedient, mit der Sie für die Freiheit Ihres luxemburgischen Vaterlandes gekämpft und gelitten haben.

Echternach, seine Kultur und seine Landschaft, verkörpern für mich die Eigenschaften eines Landes, dem wir große Achtung entgegenbringen und dessen Freundschaft wir hoch zu schätzen wissen.

* *

Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann se rendirent ensuite à pied à la Basilique où ils furent accueillis par Monsieur le curé-doyen. Ils visitèrent la basilique et la crypte de Saint-Willibrord sous la conduite de Monsieur Paul Spang, Directeur des Archives de l'Etat.

Un déjeuner fut ensuite offert en l'honneur du couple présidentiel par le Gouvernement luxembourgeois dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye.

Au cours de l'après-midi se déroula au Nouvel Athénée à Luxembourg une réception des ressortissants allemands résidant à Luxembourg, offerte par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Hilgard à Son Excellence Monsieur le Président et Madame Heinemann.

Un dîner fut offert dans la soirée au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg par Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

La journée du 29 novembre

Dans la matinée du 29 novembre, le Président de la République Fédérale d'Allemagne, accompagné de Monsieur Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères, s'est entretenu avec les représentants de la presse allemande et luxembourgeoise au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Il a visité ensuite la Cour de Justice des Communautés européennes, tandis que Madame Heinemann a rendu visite au Centre de Logopédie et aux Musées de l'Etat à Luxembourg.

En fin de matinée, le couple présidentiel quitta le Grand-Duché par avion. A leur arrivée à l'aéroport du Findel, Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Gustav W. Heinemann furent salués par les mêmes personnalités luxembourgeoises qu'à leur arrivée, tandis que les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée luxembourgeoise.

Après avoir passé la troupe en revue et après l'exécution des hymnes nationaux, Son Excellence Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne et Madame Heinemann prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et montèrent à bord de l'avion spécial.

Une fois l'avion présidentiel décollé, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa la troupe en revue, puis Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes et quittèrent l'aéroport sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale.

* *

Mentionnons finalement que la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force avaient organisé des manifestations de protestation à l'occasion de la visite à Luxembourg du Président de la République Fédérale d'Allemagne pour rappeler leurs revendications aux Gouvernements luxembourgeois et allemand. A l'annonce de ces manifestations, Monsieur Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne et Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ont fait les déclarations suivantes sur les antennes de Radio-Luxembourg, dont le texte a été repris par la presse luxembourgeoise :

**Déclaration de Monsieur Walter Scheel,
Ministre des Affaires Etrangères de la
République Fédérale d'Allemagne**

In einem Gespräch mit Außenminister Walter Scheel, welches von Radio-Luxemburg in seiner Sendung im luxemburgischen Programm am Freitagabend, den 16. November 1973, ausgestrahlt wurde, gab der Bundesaußenminister auf die Frage nach dem Bonner Standpunkt zur Zwangsrekrutiertenfrage nachstehende Erklärung ab, welche auch zusammen mit weiteren Ausschnitten des gesamten Gespräches zwischen Herrn Walter Scheel und Radio-Luxemburg in der Fernsehsendung « Hei Elei, Kuck Elei » am 18. November wiedergegeben wurde.

« Ich weiß, welch schweres Schicksal die luxemburgischen Zwangsrekrutierten erlitten haben. Mein Kollege Thorn hat mir wiederholt mit Nachdruck die Lage dargelegt. Als junge Menschen eines kleinen, wehrlosen Landes wurden sie in eine fremde Uniform gepreßt. Sie wurden gezwungen, gegen die eigenen Verbündeten zu kämpfen, in deren Schutz ihr Staatsoberhaupt für die Erhaltung der Eigenständigkeit und die Wiedergewinnung der Freiheit Luxemburgs wirkte. Und wir wissen, jeder vierte Zwangsrekrutierte ist im Kriege ums Leben gekommen. Und viele von ihnen sind als Invaliden nach Hause gekommen.

Ich kenne auch die Vorgeschichte: Unter der Parole « Heim ins Reich », die uns ja noch im Ohre klingt, sollte die luxemburgische Nation aufgelöst werden. Doch der Versuch eines sogenannten Anschlußreferendums ist kläglich gescheitert. Darauf sollte dann als äußerstes Zwangsmittel die Annexion der Menschen den Selbstbehauptungswillen der Luxemburger brechen.

In der Zwangsrekrutierung sehe ich einen besonders verwerflichen Versuch der Erpressung eines Volkes und einen besonders verwerflichen Verstoß auch gegen das Völkerrecht.

Der Bundespräsident teilt diese Einstellung. Auch frühere Bundesregierungen haben die Zwangsrekrutierung vor der Öffentlichkeit verurteilt und als rechtswidrig bezeichnet.

Die Bundesregierung hat sich bemüht, die materiellen Folgen der Zwangsrekrutierung zu mildern. Dabei war ihr allerdings der nächst liegende Weg versperrt. Das Londoner Schuldenabkommen aus dem Jahre 1953 verbietet der Bundesregierung, bis zur endgültigen Regelung aller Entschädigungen an ehemals besetzte Länder irgendwelche Einzelzahlungen zu leisten. Auch Luxemburg hat dieses Londoner Schuldenabkommen unterzeichnet.

Trotzdem hat die Bundesregierung 1959 im Interesse der Zwangsrekrutierten eine Entschädigung von 22,3 Mio Mark an die luxemburgische Regierung gezahlt. Diese Zahlung sollte dazu dienen, den Invaliden, den Witwen und den Waisen Renten zu gewähren. Die Bundesregierung konnte diese Zahlung nur vornehmen, indem sie sich auf ein deutsches Gesetz stützte, das schon vor dem Londoner Schuldabkommen in Kraft getreten ist: die deutsche

Gesetzgebung zur Versorgung der Opfer des Krieges. Um für die Zwangsrekrutierten überhaupt eine Entschädigung zahlen zu können, mußten wir nämlich verfahren wie bei der Versorgung der deutschen Angehörigen der ehemaligen deutschen Wehrmacht. Das deutsche Bundesversorgungsgesetz kennt verständlicherweise keine Zwangsrekrutierten. Es enthält jedoch eine Bestimmung, die es erlaubt, in gewissen Fällen, auch Ausländern Leistungen gemäß den Kriterien dieses Gesetzes zu gewähren. Dank dieser rechtlichen Hilfskonstruktion konnte den luxemburgischen Zwangsrekrutierten Zuwendungen geleistet werden. Die Bundesregierung weiß, daß auch die Zwangsrekrutierten im moralischen Sinn Opfer des Naziregimes geworden sind. Jedoch war sie nicht in der Lage, den Zwangsrekrutierten Entschädigung für Lohnausfall als Naziopfer zukommen zu lassen, da dieselben den international ausgehandelten Kriterien nicht entsprechen, wie sie im Bundesentschädigungsgesetz festgehalten sind. Weil wir helfen wollten, hatten wir keine andere Wahl. Ich würde es nun sehr bedauern, wenn diese Regierung Mißverständnisse hervorgerufen haben sollte. Denn es wären Mißverständnisse. Die Zwangsrekrutierten, die Opfer illegaler Maßnahmen geworden sind, sollten nicht noch einmal mit ihrem tragischen Schicksal psychologisch belastet werden.

Die Bundesregierung nimmt davon Kenntnis, daß die luxemburgische Regierung die Zwangsrekrutierten als Opfer typisch nationalsozialistischen Unrechts ansieht. Es steht nur Luxemburg zu, über ihre Stellung im eigenen Land zu befinden. Die Bundesregierung hat in der Vergangenheit stets bewiesen, daß sie den Anliegen der luxemburgischen Regierung Verständnis entgegenbringt und wird auch weiterhin wohlwollendes Entgegenkommen zeigen, soweit dies mit ihren internationalen Verpflichtungen vereinbar ist. »

**Déclaration de Monsieur Pierre Werner,
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement**

Herr Pierre Werner, Staatsminister und Regierungspräsident, gab auf Radio-Luxemburg, in der Nachrichtensendung in luxemburgischer Sprache, folgende Erklärung ab, die wir sinngemäß auf deutsch wiedergeben:

« In den letzten Tagen wurde verschiedentlich in der Presse und auch anderswo die Frage nach der Opportunität des Staatsbesuches des Präsidenten der Bundesrepublik Deutschland gestellt, besonders in Zusammenhang mit den Reaktionen, die dieser Besuch in einzelnen Teilen der luxemburgischen Bevölkerung hervorrufen könnte.

Ich will daraufhin folgendes feststellen:

Die Einladung an den Staatschef der Bundesrepublik ergeht im Namen unseres eigenen Staatschefs, auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung hin. Daß es angebracht war, diesen Staatsbesuch zu organisieren, ergibt sich aus einer gründlichen Überlegung aller Aspekte, für die ich als Regierungspräsident mit meinen Kollegen die Verantwortung trage. Diese Überlegungen sind folgende:

Freundschaftsbesuche gehören heute zu den normalen Beziehungen zwischen den Ländern, besonders zwischen jenen, die sich als Nachbar und Partner in internationalen Vereinigungen ansehen. Seit dem Krieg hatten wir die Gelegenheit, Staatschefs aus unsern Nachbarländern Frankreich und Belgien, aus unsern Partnerländern in der EWG Holland und Italien und auch aus andern europäischen Staaten zu empfangen. Von diesem Standpunkt aus gesehen ist es nicht mehr als richtig, daß wir auch den Staatschef desjenigen Nachbarlandes, mit dem wir zwar noch ungelöste Probleme haben, mit dem wir aber auch den intensivsten Handel betreiben, und wo auch menschliche Beziehungen sich seit dem letzten Krieg neu gebildet haben, in Ehren empfangen.

Damit mache ich darauf aufmerksam, daß, seit dem Bestehen des modernen Luxemburg, der Besuch von Präsident Heinemann der erste Besuch eines deutschen Staatschef in Luxemburg ist, der, als regelrechter Freundschaftsbesuch zu bewerten ist.

Gewiß, besonders der letzte Krieg hat tiefe Wunden geschlagen, und es gibt wohl kaum einen Luxemburger, der nicht irgendwie am eigenen Leibe oder in seinen Gefühlen zur Familie und zu Freunden tief getroffen wäre. Und es gibt auch niemand, der verlangt, daß das, was geschehen ist, vergessen werden soll. Das ist jedoch kein Grund, daß normale Beziehungen zwischen den Staaten bei den jetzigen Verhältnissen und besonders gegenüber einer demokratischen deutschen Regierung nicht eingehalten werden müßten. Das haben auch andere europäische Staaten eingesehen, und ich will nur daran erinnern, daß bereits 1969 Präsident Heinemann in Holland, und insbesondere auch in dem gemarterten Rotterdam, korrekt empfangen wurde.

Ein offizieller Besuch setzt auch nicht notwendigerweise voraus, daß alle Probleme und besonders jene des letzten Krieges gelöst sind. Sonst wäre Präsident Nixon ganz sicher nicht nach Peking gereist und der Herr Bundeskanzler Brandt nach Warschau und Tel Aviv. Im Gegenteil, das Zeremoniell dieser Besuche gibt auch die Gelegenheit, das Klima um solche Fragen zu verbessern.

Eine wesentliche Ursache dieses Besuches liegt jedoch in den gemeinsamen europäischen Bestrebungen der beiden Länder. Seit 1952 leben wir auch mit Deutschland in einer europäischen Gemeinschaft, die fast tagtäglich Kontakte auf allen Ebenen mit sich bringt. Die Europäischen Institutionen sind auch mit dem Einverständnis der Deutschen Regierung in Luxemburg installiert worden. Und deutsche Beamte stehen auch wie andere hier in Luxemburg im Dienste der europäischen Idee. Ich will keine weiteren

Worte verlieren über die Wichtigkeit der deutschen Wirtschaft für unser Land.

Es sind all diese Überlegungen, die die Regierung dazu gebracht haben, diesen Besuch vorzuschlagen, den Besuch nicht auf später zu verschieben. Ich kann auch sagen, daß gerade die ehrenhafte Vergangenheit von Herrn Heinemann und sein persönlicher Widerstand gegen die Diktatur nicht ohne Einfluß auf diese Entscheidung waren.

Ich weiß, daß für viele Luxemburger die Vergangenheit schwer zu bewältigen ist. Und ich fühle auch mit ihnen. Es ist auch der Leidensweg der Resistenz und der Zwangsrekrutierten. Ich kann umso freier über das letzte Problem sprechen, weil ich selbst, seit ich in der Regierung bin, mich für eine moralische Besserstellung dieser geschädigten Generationen eingesetzt habe, und es wurde auch manches verwirklicht.

Ich schicke voraus, daß die Kontroversen über unser nationales Kriegsschädengesetz allerdings nicht direkt mit dem Staatsbesuch in Zusammenhang zu bringen sind. Ich erinnere jedoch an eine Reihe von Maßnahmen: die ehrenvolle Erwähnung: « Mort pour la Patrie », die Angleichung der Waisenkinder an die « Pupilles de la Nation », die Bezeichnung als Naziopfer nach unserem Gesetz, die absolute Gleichstellung bei den Körperschäden, die Organisation einer sozialen Dienststelle, die Einführung der « Médaille de la Reconnaissance Nationale », und die große Beteiligung der Zwangsrekrutierten am Nationalen Denkmal auf dem Kanonenhügel. Vor kurzem hat die Regierung auch noch ein Gesetz auf den Instanzweg gebracht, das für jene, die frühzeitig aus Gesundheitsgründen pensioniert werden, und für die Witwen und Nachkommen jener, die vorzeitig gestorben sind, eine wesentliche Verbesserung ihrer Renten bis zu $\frac{5}{6}$ bringt. Wir setzen uns auch noch weiterhin für die Belange der Zwangsrekrutierten ein.

Wenn ich das Recht der Luxemburger, zu manifestieren und ihre Forderungen bekanntzugeben, nicht in Frage stelle, so glaube ich, sind aber auch genug Gründe da, Präsident Heinemann einen korrekten und freundlichen Empfang zu bereiten. Ein Staatsbesuch ist eine Staatsangelegenheit. Die Art und Weise wie sie sich abspielt, soll darum auch das Bild, das man sich draußen von unserem Lande macht, und seine traditionelle Gastfreundschaft, nicht trüben. Ich bitte alle Luxemburger, den Staatsbesuch aufzufassen als einen Beitrag von gutem Willen beim Aufbau von dem geeinten Europa, von dem in diesen Tagen so viel die Rede geht. »

Messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence Monsieur le Président du Gouvernement

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé au peuple luxembourgeois par un message télévisé en langue luxembourgeoise qui fut diffusé par Télé-Luxembourg le 30 décembre 1973 dans l'émission « Hei Elei, Kuck Elei ».

Au cours de la même émission, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a pris également la parole.

Radio-Luxembourg a transmis le message de Son Altesse Royale le Grand-Duc et l'allocution de Monsieur le Ministre d'Etat sur ses antennes le 31 décembre 1973, au début de ses émissions en langue luxembourgeoise.

Un message en langue française de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, fut en outre diffusé par Télé-Luxembourg dans la soirée du 31 décembre 1973.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence le Président du Gouvernement luxembourgeois.

Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc diffusé par Radio-Télé-Luxembourg

Le'w Matbierger,

T'Evenementer vun de läschte Me'nt force'eren eis a Villem ëmzedenken.

Zënter Joeren ware mir gewinnt de Wuelstand an d'Kalite't vun eisem Liewen häptsächlech als e Resultat vun Fleiss, vun Gescheck an vun der Intelligenz ze gesin, mat dene mir hei am Land eisen Arbechten an eise Flichten nokommen. Mir gin eis elo erëm bewosst, we' weit eis Prosperite't vun dobaussen ofhängt, an dat de' Dependenz bis un t'Föllemitter vun eisem Wirtschaftsliewen greift.

Aehnlech gét et villen Nopeschlänner. Mir hoffen, dat sie, we' mir, gewëllt sin, all Kräften drunzesetzen, fir me'glechst bäl dat énegt Europa op t'Bén ze bringen, waat d'Me'glechkét bitt, zesummen de Problémen entge'nt ze trieden.

Och heihem wärte mir vill Courage, Solidarite't an Civisem brauchen fir mat guddem Wëll vun alle Seiten t'Schwieregkéten méschter ze gin. Et ass over ké Grond, gief ech mengen, de Kapp hänken ze lösen. Eist Land huet schon oft sei Wé aus vill me' schwe'eren Zeiten glectlech erausfond.

An dofir ass et oui Pessimism, mé mat guddem Mut, dat ech wënschen 1974 soll trotz allem fir éch, fir eis Betriber, fir eis friem Gäscht (an engem Wuert, fir t'ganzt Land) an och fir Europa — e gudd an en nätzlecht Joer gin.

An engems wëll ech der Hoffnong Ausdrock gin, dat de' schrecklech Krisen, de' eso' vill Mënschen a battert Ongleck stierzen, hirer Le'song zo'gefe'ert kënne gin, an dat t'Welt endlech an eng Zeit vu Gerechtegkét a Fridd erantrett.

Meng Fra an eis Kanner schle'ssen sech déne Wënsch vu ganzem Herzen un.

Radio-Usprôch vum Här Staatsminister Pierre Werner um Virôwend vun Neijoersdäg 1974

Meng léif Matbierger,

Et leit mer fir t'eischt um Härz am Num vun Iech allen S. K. H. dem Groussherzog merci ze soen fir déi Wënsch déi Hien Geschter iwer Television a Radio un d'Natioun gericht huet. An engems mache ech mech zum Sprécher vun dem ganze Land, fir dem Grand-Duc, der Grande-Duchesse an Hirer ganzer Familjen e neit Joer ze wënschen, dat Hiren éegen Hoffnungen an Erwardongen gerecht gët. An déi decken sech mat onseren.

D'Stemmong, géint d'Enn vun desem Joer, ass esou, datt én sech net mat blousse Wënschformelen zefridde gët, mé datt méi ewéi soss, én sech en zwët Gesicht wënscht, fir ze gesin, wât nun a Wirklechkét d'Joer 1974 ons bringe werd. Et ass eppes an der Welt an an ons selwer an de leschte Méint a Wochen an d'Wackele komm, d'Gefill vun der Sécherhét a vum Wuelstand, de Glâf un en onbegrenzten an ongestéierten matérielle Fortschritt. Vleicht ass déi Wendong nëmmen eng Etapp, eng vun dénen villen Upassungskrisen, déi d'Welt zënter Joerhonnerten an -dausenden ëmmer nés matmécht, an déi duerfir och eriwergét.

D'Verwonnerong kënnt wuehl besonnesch do-duerch, wëll é soe kann, datt bis an den Hierscht eran, d'Joer 1973 ausgezécht wôr duerch eng kräfteg wirtschaftlech Expansioun, en héicht nationalt Akomes a gudde Verdéngscht uechterall am Land. Den énzege Schied wôr nach déi Tendenz zur Inflation, déi sech zenter Joeren an der westlecher Welt brét mécht, mé et huet é gemengt och dat géng sech mat dem reichen Ugebot von de produzierten Wueren, op d'Dauer berouhégen.

Mat der Kris a mat der Verdeierong vun der Energie muss déi westlech Welt ëmdeken. An der Tëschzeit bängt se fir hir Preisser, hirt wirtschaftlecht Gleichgewicht, hir Vollbeschäfténg.

Et sin schons schwärz Biller vun der Zoukonft fir ons Länner entworf gin. Ech hun nët wëlles haut den Deiwel un d'Wand ze mölen. Ech ergin mech och nët a pessimisteschen Prognosen.

Mé ech geng der Entwécklong begéinen, déi fir ons all eng Erausforderong ass, mat dem Ierscht

dén se erhécht, mé och mat dem Vertrauen an ons égen Upassungsméiglechkéten, an ons Fähegkét och manner liichtfankeg Zeiten ze bewältegen.

An engen innenpolitesch noutwendegerweis méi bewege Joer, bedeit dät besonnesch, datt mer iwer dem Ausdroen vun dém Streit em d'Idéen an och em d'Interessen, d'Responsabilitéit dir dät Ganzt a sengen villgestaltegen oft onbekannten Aspekten nèt aus dem A verléieren.

Vill Leit mengen Politik besteng nëmmen doranner Fuerderongen ze stellen an se ouni weideres ze erfüllen. D'Herzstück vun der Politik ass téschent de Fuerderongen ze vermëtelen an se no der Gerechtegkét an no dem Allgemengwuehl op én Nënner ze bréngen. Déi einfach Wourecht gët wuehl nés besser erkannt an enger Périod, an déer nei Problémer un ons erukommen, wou nei ausgebilt Generatiounen an den Arbechtsprozess sollen antrieden, wou mer och nëmmen aus der Inflatiou duerech e gewéss ofgestëmmt Moosshälen an alle Beruffer erauskommen, wou géintiwer den iwerméissege Gewënner vun dénen engen, d'Akommes vun äneren pauert.

Eppes änescht ergët sech och aus der moderner technescher a kultureller Entwécklong. Enner allen Emstänn, gudden oder schlechten, muss fir den Ennerbau an den Equipement vum Land technesch a speziell och finanziell geplangt gin. Dät lescht gët och méi schwéier ewéi an de leschte Joer.

Gewéss d'Entwécklong zu Letzeburg hänkt weitaus an déer an de Länner em ons of. A mer hun eng natirlech Tendenz nieft dém direkten Afloss vun de wirtschaftlechen Bezéihongen ons Réaktiounen op déi vun onse Nôper anzustellen.

An duerfir ass et méi wéi jé de Moment fir zum Zesummestoen an zum Zesummeplangen vun de Länner vun der EWG opzeruffen. E groussen Test vun dénen nächsten Wochen a Méint ass d'Definition vun der Energiepolitik vun der Gemeinschaft. D'Décisioun fir op esou eng Politik lasszesteieren an de Märt vun der Energie um Funktionéieren ze erhälen, ass en Håptstück vun den Communiquéen vu Kopenhagen.

An enger Zeit, wou wéinst muenchen Ennerloosongen an verspéiten Initiativen bei villen de Gläwen un d'europäesch Communautéen erkält, wou op der äner Seit et esou liicht schéngt én europäescht Land géint dät ânert auszespillen, wéll se sech nèt zou éneger Aktioun zesummefannen, ass et néideg ganz fest ze proclaméieren, datt d'Objektiver, déi gesät gouwen nach ëmmer gëlteg sin. D'Joer 1974 soll dät vun der Plånong vun der Unioun och am Politischen gin. Och déi jetzeg Schwächen an den Institutiounen an an hirer Beschlossfassong, stellen ké Grond duer fir nèt direkt weiderzebauen un dém, wät errécht oder ugefäng ass, der Landwirtschaftspolitik, der industrieller Politik, déi bäl vergiessen Kuelepolitik am Rumm vun der Energiepolitik, der Wirtschafts- a Währungsunioun.

Wéi wéille mer soss an Europa onst Schicksäl nés an d'Hand kréieen? Wéi kenne mer soss an der Welt eng Roll spillen?

D'Welt huet nèt nëmmen de Beiträg vun den EWG Länner op wirtschaftlechem Gebitt néideg. An dénen

älen Kulturstaaten bilt sech och, nodém se hoffentlech définitif d'Muechtpolitik ofgestreift hun, eng international öffentlech Ménong eraus, déi op d'Événementier — an och op d'Verféhlongen an der weiter Welt — e groussen Afloss kann hun.

De freien Austausch vun de Gedanken, de Kampf fir eng méi gerecht Handelsuerdnong a stabil Preisser fir d'Léschtongen vun den Drëttlänner, d'Ofléhnong vun Terror an Tortur, wou se och ëmmer optrieden, d'Unerkënnong vun de Rechter och vu Minoritéiten, dät sin e puer vun déne kriddelechen Frôen, wéinst dénen eng mënschlech ausgebaut Communautéit sech auszeschwätzen huet an domat e Message un d'Welt ze gin huet.

De Fridden ass a bleift eng wésentlech Aspiratioun an der Welt vun 1974, an zwar en aktive Fridden, ké Fridden vu Passiven an Ennerdréckten, mat enger positiver Astellung zur Gerechtegkét, wéi de Popst et nés a sengem Message fir Neijoersdäg verlängt.

Offiziell Friddensverhandlungen sin am Gâng fir de Mëtteren Orient. Wénsche mer op béide Seiten eng Haltong vu Réalismus, Unerkënnong vun de Rechter vu jiddfer Natioun, eng komplett Sécherhét fir jidfer Staat déi vun der internationaler Communautéit garantéiert gët. Wät kënnt Immenses an déer Partie vun der Welt geléscht gin, wan Israël an Araber mat hiren Egenarten um Opbau an Ausbau zesummeschaffen könnten.

Dén nach wackelege Waffeställstand an Ostasien misst och endlech zou enger définitiver Befriddeng féieren.

Fir op onse nationale Stoot zeréckzekommen gëng ech nach dät hei soen.

1. E groussen Dél vun onse jonge Leit trëtt an fir Solidaritéitsaktiounen géint den Honger oder fir d'Wahrong vun de Mënscherechter a verschidde Déléer vun der Welt. Dës Astellung verdéngt Unerkënnong an ech wénschen, datt et déi gët vum ganze Vollek.

2. Ech wénschen, datt et ons geléngt a rouhegem Schaffen a Plangen d'sozial Aktioun dohin ze léden, wou d'Gerechtegkét no Léschtong a Nout nach nèt voll réalisiert wär: Gerechtegkét a voll Unerkënnong als ons mënschlech Bridder och fir déi Friemarbechter, déi sech bei ons niddergelooss hun, an hir Arbecht an den Dengscht vun der letzeburger Wirtschaft stellen. Et verlängt gezielt Aktiounen vun den Autoritéiten, mé och eng sympatesch Astellung vun dem Einzelnen.

3. Wésentlech fir onst Land ass, datt de soziale Fridden erhåle bleiwt. Et huet sei Prestige no bausen zou engem groussen Dél dorop opgebaut.

Dät bedengt e réalistescht Aschätzen vun de Méiglechkéten vun onser Wirtschaft op lång Siicht, déi stârk ofhängeg ass vun den Événementier dobaussen an der Welt. Si ass och ofhängeg vun der Bewertung vun der Léschtongsfähegkét vun de Letzeburger, nèt nëmmen bei hirer Arbecht, mé och bei hirem sozialen Zesummeliewen.

Verschiede Joeren vun aussergewéinlecher Prospéritéit op traditionellen a neien Wirtschaftsgebitt huet ons e bësschen de richtege Moosstaf duerfir ver-

wescht. An dach triede mer an eng Aera vu Participatioun an, déi allerdengs Responsabilitéiten an Kompetenzen nët verwëschen därf. Ech begréissen d'Ustrengongen vun allen Organisatiounen, déi a voller Verantwortung souwuehl d'Interessen vun hiren Unhänger vertédegen, mé och op eng staatsbürgerlech Manéier d'Wuehl vum ganze Land ustriewen.

Et ass och an dém Sënn wou de Konflikt ëm de Kollektivvertråg an der Stohlindustrie geléist soll gin. Mir all wëssen d'Berétschaft vun alle Verhandlungspartner zu engem akzeptable Resultat ze kommen an de Konflikt nët op d'héich Spetz ze dreiwen ze schätzen.

Meng léif Mathierger,

Ech mëngen et wär ké Regierungschef an der Lâgsenge Mathierger fir d'Joer 1974 e suergefreit Liewen ze verspriechen. Ech och nët.

Mé do leit jo d'Erausfuerderong, déi mer op ons huele wëllen.

An duerfir wënschen ech Iech zum Enn vum Joer gudder Mutt, eng positiv a frédeg Astellung zou onsen égenen Opgâwen a Flichten, eng Besannong op déi wäsentlech Sâchen am Liewen, déi nët op der Stross ze sichen sin, mé an ons selwer leien.

E geséint Neit Joer fir Jonk an Al, spéziell iewel och fir déi Krank a Schwâch a fir all déi, déi sech och op Sylvesterowend aus dësem Grond gedréckt fillen.

Prost Neijoer !

**Message de Nouvel An
de Monsieur Pierre Werner,
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,
diffusé par Télé-Luxembourg**

Mes chers téléspectateurs,

Cette fin d'année nous trouve confrontés avec bien des interrogations. Plutôt que d'entendre des formules classiques de vœux de bonheur et de prospérité, nous aimerions voir plus clairement à partir des données d'aujourd'hui, ce que l'année 1974 nous réservera en fin de compte. Les conséquences de la guerre du Moyen Orient, les problèmes de l'énergie, ne sont que l'occasion ou l'indice d'un tournant dans l'évolution de l'après-guerre que les esprits les plus avertis entrevoyaient déjà depuis quelque temps. L'assurance découlant d'une croissance économique indéfinie dans les pays industrialisés est quelque peu ébranlée. Des limites apparaissent. Le Tiers monde fait sentir tout son poids. La paix encore mal assurée dans certaines parties du monde ajoute à l'insécurité des esprits.

Alors, faut-il se morfondre dans l'angoisse et le découragement ? Bien sûr que non. Au contraire, il me semble qu'il nous faut relever le défi. Un défi pacifique ! Le défi de ceux qui entendent puiser dans les traditions et les expériences de leur pays des raisons de persévérance et de faculté d'adaptation à des situations nouvelles. Le défi de ceux qui appellent de leurs vœux la remontée de valeurs sociales, morales et spirituelles qu'étouffent la trépidation et le caractère factice de nos conditions de vie. Le défi aussi de ceux qui croient aux forces de l'union et de la solidarité, à l'intérieur des nations aussi bien qu'entre nations.

Il appartient d'abord aux pays membres de la Communauté Economique Européenne d'y croire et d'agir en conséquence. Puisse l'année 1974 être celle qu'ont voulu en faire les Chefs d'Etat ou de Gouvernement, c'est-à-dire l'année de la réflexion, de la confrontation des idées et de l'élaboration d'une proposition d'union européenne à caractère politique. Pussions-nous réparer au cours de cette année également et le plus tôt possible quelques-unes des timidités et des défaillances qui ont caractérisé, malgré des progrès dans les idées, les attitudes pratiques des Etats membres au cours des derniers conseils. Pussions-nous reconnaître l'avantage d'une politique économique coordonnée face aux problèmes de l'inflation, pussions-nous reconnaître l'importance d'un ordre monétaire européen dans le rééquilibrage et l'assainissement de la situation monétaire dans le monde.

Pour ce qui est du Grand-Duché, qui, comme d'autres pays, a connu en 1973, du moins pendant les $\frac{3}{4}$ de l'année, une des plus prospères périodes de son histoire, j'exprime le vœu que nous puissions maîtriser, au cours d'une année d'élections, nos propres emportements, maintenir nos traditions de paix sociale, développer les participations de tous à l'effort commun, participation aux fruits communs, participation enfin au progrès des idées et à l'élaboration des politiques.

Commencée dans l'incertitude, mais, grâce à la tension des esprits et une meilleure compréhension des données changées, l'année 1974 pourrait devenir l'année de la consolidation de la paix, au Moyen Orient et dans toutes les autres parties du monde.

Elle devrait et pourrait être l'année des hommes de bonne volonté. C'est de volonté qu'il s'agit, c'est-à-dire d'un effort actif de la part de chacun.

A vous tous, je souhaite de relever le défi moral que les conditions de vie et les événements nous lancent.

Et maintenant, en avant pour une année nouvelle, faite de bonne santé physique et morale pour vous tous.

Réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Bruxelles

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1973. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final et le résumé du discours, fait par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, au Conseil ministériel de l'OTAN.

Communiqué final

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1973.

2. Les Ministres ont analysé l'évolution de la situation internationale depuis leur session du mois de juin. Ils ont jugé encourageant le développement constant des contacts bilatéraux et multilatéraux entre l'Est et l'Ouest, dans de nombreux domaines. Ils ont toutefois observé que la paix internationale restait fragile et souligné une nouvelle fois l'importance que revêt pour l'Alliance le maintien de tout son potentiel militaire de défense et de dissuasion.

3. Les Ministres ont rappelé leur décision du mois de juin d'analyser les rapports entre les pays de l'Alliance en fonction des profondes modifications qui étaient intervenues dans tous les domaines de l'activité internationale. Ils ont noté que l'examen auquel ils ont procédé a permis d'enregistrer des progrès substantiels dans la voie d'un accord sur une déclaration commune concernant les relations atlantiques. Ils ont décidé que cette tâche importante devrait être menée à bonne fin. Une telle déclaration traduisant une perspective à la mesure des défis de l'avenir permettrait d'orienter l'Alliance dans les tâches vitales que constituent le maintien de la paix, l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest et la recherche d'une sécurité et d'un bien-être mieux assurés.

4. Les Ministres ont réaffirmé que la solidarité de l'Alliance et en conséquence la mesure dans laquelle elle réussira à maintenir une dissuasion efficace et une défense satisfaisante constituent la base de progrès réguliers vers la détente. Dans cette perspective, ils poursuivront leurs échanges de vues et d'information aussi complets que possible et une étroite consultation et coopération, dans un esprit de confiance mutuelle, sur tous les problèmes d'intérêt commun. Ils ont chargé le Conseil permanent d'examiner les méthodes les mieux appropriées pour assurer à cette consultation toute son efficacité.

5. Les Ministres ont examiné les événements du Proche-Orient. Ils se sont félicités de la mise en place d'une force d'urgence des Nations-Unies et ont noté avec satisfaction les progrès accomplis sur la voie de l'ouverture d'une conférence de paix. Ils ont réaffirmé l'attachement de tous leurs gouvernements aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et ont déclaré que leur préoccupation do-

minante était de voir intervenir un règlement juste et durable au Proche-Orient.

Ils ont d'autre part pris note du rapport du Conseil permanent sur la situation en Méditerranée, établi selon les instructions qu'ils avaient données lors de leur réunion précédente. Ils ont prié le Conseil permanent de maintenir la situation à l'étude et de leur faire rapport à nouveau.

6. Les Ministres ont examiné l'état d'avancement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils ont noté qu'après la session ministérielle d'Helsinki au cours de laquelle l'ordre du jour de la conférence avait été adopté, les discussions méthodiques intervenues jusqu'ici à Genève ont permis d'entreprendre l'examen approfondi des questions concrètes qui, à leur avis, est indispensable pour que la conférence aboutisse en temps voulu à des résultats satisfaisants. Ils ont réaffirmé la détermination de leurs gouvernements de poursuivre les négociations dans un esprit constructif compte tenu de l'importance de toutes les questions abordées, notamment dans le domaine des contacts humains.

7. Les Ministres ont noté que la République fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande ont été simultanément admises comme membres des Nations Unies en septembre 1973. Ils ont réaffirmé qu'à leurs yeux un développement satisfaisant des relations entre les deux États allemands, prenant en considération la situation spéciale existant en Allemagne, peut contribuer de façon significative au processus de relâchement des tensions en Europe.

8. En ce qui concerne Berlin, les Ministres ont attaché une particulière attention à l'expérience acquise dans l'application de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971. Ils ont réaffirmé leur conviction que le strict respect et la pleine application de cet accord rendaient possible la solution satisfaisante de questions pratiques dans l'intérêt de la population de Berlin et constituaient une condition pour une détente et une stabilité durables en Europe.

9. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont félicités de l'ouverture, le 30 octobre, des négociations qu'ils avaient proposées sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces. Ils ont reçu un rapport des négociateurs alliés à Vienne et ils ont noté que les conversations se déroulaient d'une manière pragmatique. Ils ont invité le Conseil permanent à poursuivre ses travaux sur les négociations.

10. Ces Ministres ont rappelé que, comme il avait été convenu le 28 juin aux consultations préparatoires de Vienne, ces négociations ont essentiellement pour objet de faciliter l'instauration de relations plus stables et de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. A cette fin, les négociateurs alliés ont proposé à Vienne l'établissement d'une

parité approximative de part et d'autre, sous la forme d'un plafond commun pour l'ensemble des effectifs des forces terrestres de chaque côté dans la zone où interviendraient des réductions, compte tenu de leur potentiel de combat. Ils ont en outre proposé un accord relatif à la première phase prévoyant des réductions des forces terrestres soviétiques et américaines dans la zone. Ces Ministres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus, sur la base des conceptions alliées officiellement agréées en matière de réductions mutuelles et équilibrées de forces, y compris les mesures associées, à tout mettre en œuvre en vue d'un résultat qui soit à la fois équitable et équilibré et qui garantisse le maintien d'un même degré de sécurité pour toutes les parties intéressées.

11. Ces Ministres ont réaffirmé la nécessité de maintenir et d'améliorer les forces alliées en Europe et se sont déclarés convaincus que des réductions ne pourraient intervenir que dans le contexte de MBFR. Ils ont également reconnu que le maintien des forces américaines en Europe à leur niveau actuel requiert, de la part des Alliés, un effort commun pour résoudre les problèmes financiers qu'il crée aux Etats-Unis. C'est pourquoi ces Ministres ont réaffirmé les décisions prises par les ministres de la défense et exprimé leur soutien concernant les déclarations figurant aux paragraphes 9—12 du communiqué établi par le Comité des plans de défense à sa session de décembre 1973.

12. Les Ministres ont exprimé leur appréciation des efforts déployés par les Etats-Unis dans les SALT II en vue de parvenir à un accord permanent limitant les armements stratégiques offensifs. Ils ont pris note de la déclaration des principes fondamentaux des négociations sur la poursuite de la limitation des armements stratégiques offensifs signée le 21 juin 1973 et comportant notamment la reconnaissance d'intérêts égaux en matière de sécurité pour les deux parties.

13. Les Ministres, prenant note des activités du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) dont le président a rendu compte, se sont félicités du lancement en coopération du programme de recherche de sources d'énergie complémentaires grâce à l'utilisation de l'énergie solaire et géothermique et des mesures prises au sujet du traitement des déchets dangereux et des effluents industriels toxiques. Les Ministres ont noté avec satisfaction la résolution internationale du CDSM sur la sécurité routière et les orientations qu'il a proposées pour les plans nationaux de développement régional. Les Ministres ont également exprimé leur appréciation des travaux du CDSM dans d'autres domaines, notamment la pollution de l'air et de l'eau, la santé publique et les transports urbains.

14. Les Ministres ont chargé le Conseil permanent d'étudier la question de la date et du lieu de la prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord en vue de les fixer, compte tenu du fait que l'année 1974 marquera le vingt-cinquième anniversaire de la signature du Traité.

Résumé du discours de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères

Après une existence de près de 25 ans, l'alliance atlantique donne lieu à des interrogations dans l'opinion publique, et même chez les gouvernements. M. Kissinger a proposé d'en redéfinir les éléments permanents, en s'inspirant des succès du passé (discours du 23 avril).

Donnant suite à cette suggestion, la décision a été prise de mettre au point une déclaration atlantique. Le projet français pour cette déclaration, sur la base duquel le conseil atlantique travaille, est d'une haute teneur.

Quelques idées fondamentales doivent être mises en évidence : La garantie nucléaire américaine reste indispensable pour la défense de l'Europe — garantie rendue vraiment crédible par la présence de forces conventionnelles américaines en Europe. Cette protection américaine a permis et permettra encore à l'unification de l'Europe de progresser. Il est vrai que, au fur et à mesure que l'Union européenne prendra forme, la défense devra devenir de plus en plus une responsabilité européenne, mais toujours en liaison organique avec l'OTAN.

Une alliance atlantique forte rend possible par ailleurs la détente à l'égard des pays de l'Est. Plus encore que la simple existence de cette détente, c'est sa qualité qui nous importe. Dans le même ordre d'idées d'ailleurs, l'alliance elle-même doit mettre l'accent sur les principes de démocratie et de respect du droit sur lesquels elle se fonde.

Considérations sur la C.S.C.E. : Il importe d'avancer également dans tous les domaines, et ne pas concéder aux pays de l'Est des résultats sur les points qui les intéressent, et leur permettre en même temps d'enliser les travaux sur les questions qui les gênent. Chacun doit prendre ses responsabilités sur tous les problèmes, y compris la corbeille 3, concernant la liberté de mouvement des personnes, des idées et des informations.

Pour les suites de la conférence, on prendra des décisions au vu des résultats obtenus sur les questions de fond.

Les M.B.F.R. : Il faut résoudre avant tout le problème des disparités entre forces et armements existants à l'Est et à l'Ouest. Il faut empêcher aussi que les résultats des M.B.F.R. ne mettent en cause les efforts d'unification de l'Europe occidentale.

Le Proche-Orient : La guerre s'est terminée grâce à l'accord des deux grandes puissances. Ce n'est pas flatteur pour l'Europe, mais il lui appartient d'en tirer les conséquences pour l'avenir. Dans l'Alliance, les consultations auraient peut-être pu être meilleures, mais les Etats-Unis ont dû prendre des décisions très rapides, et une grande puissance ne peut jamais renoncer à prendre ses responsabilités.

Il importe que l'Alliance réaffirme la communauté d'intérêts entre Europe et Amérique du Nord, et cherche à renforcer les procédures de coopération et de consultation.

L'Union monétaire européenne, le dollar et la réforme internationale

Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé fait par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, devant l'Institut Atlantique des Affaires Internationales, à Paris, le 12 novembre 1973.

La réforme monétaire internationale, telle qu'elle peut être entrevue dans l'état actuel des travaux préparatoires, confirmera le bouleversement d'ores et déjà intervenu dans les relations monétaires des Etats-Unis d'Amérique avec les pays du continent européen. La monnaie américaine, depuis la dernière guerre, jouissait d'un statut spécial, résultant en fait de la puissance de l'économie de ce vaste pays, mais consacré même au point de vue juridique par l'article IV du Statut du Fonds Monétaire International. Celui-ci prévoyait comme étalon international, par rapport auquel devait se définir la parité des monnaies, l'or ou le dollar à son poids d'or en vigueur au 1^{er} juillet 1944. La convertibilité en or maintenue par les autorités monétaires américaines avant le 15 août 1971, consolidait ce statut privilégié du dollar, qui jusqu'aux crises des dernières années, s'intercalait dans les transactions de change même entre monnaies européennes.

Le dollar était donc condamné à devenir la principale monnaie de réserve et le véhicule monétaire moyennant lequel se traitait la majeure partie du commerce international. Le système a été bénéfique pendant les deux décennies marquées par la reconstruction et le développement des économies des pays européens. Les rapports de force changés à propos du potentiel économique, les mutations propres à l'économie américaine ont entraîné une détérioration du système, qui a abouti aux crises monétaires successives, à la suspension de la convertibilité du dollar et à des formules de flottement des cours de changes, qui ne sont plus en concordance avec la philosophie des pères fondateurs de Bretton Woods.

Inutile de dire que le système antérieur avait comme conséquence une étroite solidarité monétaire entre les Etats-Unis et l'Europe, qui prenait parfois l'allure d'une dépendance de celle-ci par rapport à son puissant partenaire.

Un des axiomes retenus des deux côtés de l'Océan dans le cadre de la réforme internationale, est celui qui exclut qu'une quelconque monnaie nationale puisse jouer le rôle de monnaie de réserve, du moins officiellement. Les monnaies sont placées sur un pied d'égalité du fait que les parités ne seront dorénavant exprimées qu'en Droits de Tirage Spéciaux.

Ce nouveau genre de relations va-t-il affecter la qualité des relations entre les partenaires atlantiques? Comment pouvons-nous l'aménager de façon à ne pas creuser un abîme entre des pays qui, pour de multiples raisons, ont tout intérêt à maintenir des liens particulièrement étroits? Peut-on parler encore de

partnership dans le nouveau système monétaire international?

Telles sont les questions que nous pouvons nous poser en prenant conscience des orientations de la réforme du système des paiements internationaux.

Or, après l'assemblée du F.M.I. à Nairobi de septembre dernier, où en sommes-nous?

On a pu lire des propos désabusés sur les résultats de cette assemblée de Nairobi. Bien sûr, ceux qui croient à des formules-miracle ont toute raison d'être déçus. Mais si l'assemblée en question n'a pas consacré un nouveau système, bien agencé et approuvé par tout le monde, elle marque cependant un aboutissement, inaugurant une nouvelle et décisive phase de négociation. L'aboutissement consiste dans la formulation claire des problèmes à résoudre. Ces solutions doivent émaner, de façon primordiale, du pouvoir public. L'ère de la confrontation théorique est passée. Les alternatives sont connues et définies. Il appartient aux Gouvernements de prendre les options. Pour cela on s'est fixé le terme du 31 juillet 1974.

Les options à prendre sont exposées dans un document qui résume l'état d'avancement des travaux du Comité des Vingt.

Selon ce rapport les principales caractéristiques de la réforme du système monétaire international seraient les suivantes :

a) Il doit prévoir un processus d'ajustement symétrique des parités, c'est-à-dire aussi contraignant pour les pays excédentaires que pour les pays déficitaires. Le système des changes est fondé sur des parités stables mais ajustables. Les taux flottants sont admis comme constituant une technique utile dans des situations particulières.

On peut dire que le Comité des Vingt et ses suppléants ont consacré un temps considérable à l'élaboration de propositions tenant compte de ces idées. Effectivement des études et des prises de position subtiles et nuancées y ont été consacrées.

Par exemple : aussi satisfaisante que soit pour l'esprit logique l'obligation symétrique et équivalente imposée aux pays excédentaires et aux pays déficitaires d'ajuster promptement leurs parités ou de prendre les mesures appropriées, il n'en reste pas moins vrai que la qualité de la politique économique qui conduit à l'excédent est dans la majorité des cas supérieure à celle qui entraîne des déficits.

Quoi qu'il en soit, le principe est admis désormais et les pays excédentaires doivent en tenir compte. Ou

bien ils réévalueront ou ils sont amenés à exporter des capitaux.

De longues discussions ont été consacrées à la procédure qui doit déclencher le processus de consultation et aux critères indicateurs. Je rappelle que le représentant des Etats-Unis a finalement admis que les mouvements des réserves officielles ne pouvaient être l'unique indicateur, déclenchant en quelque sorte un processus automatique d'ajustement de parité. Les pays européens ont mis en avant d'autres critères et d'autres considérations.

Toute cette partie de la réforme se trouve déjà très approfondie et définie.

Comme donnée politique il y a lieu de signaler l'intention de convoquer, à intervalles réguliers, des sessions spéciales d'un organe consultatif du Fonds à un niveau approprié provisoirement dénommé « organe consultatif ». A ce propos, comme l'organe en question doit comporter des représentants d'un nombre restreint de pays, la composition du comité prend une importance spéciale.

Tout est de savoir, si les procédures proposées, les analyses et les conclusions sont susceptibles d'être menées avec la discrétion nécessaire. Sinon elles pourraient allumer bien des flambées spéculatives.

b) Le système doit introduire un degré et une forme appropriés de convertibilité pour le règlement des déséquilibres, tous les pays étant également soumis à cet égard à des obligations symétriques. Cette convertibilité a l'air d'être plus conditionnelle que celle que nous avons connue dans le passé. Pourtant il s'agit là d'un point fondamental de la réforme. Cela m'amène à la question capitale de l'instrument de réserve.

c) Afin d'améliorer la gestion internationale des liquidités globales, les Droits de Tirage Spéciaux sur le Fonds Monétaire International, créés en 1967, deviennent le principal instrument de réserve. Le rôle de l'or et des monnaies de réserve nationales se trouve réduit.

Le DTS sera également le numéraire utilisé pour exprimer les parités. Désormais le DTS réaménagé sera le centre du système monétaire.

Inutile de dire que nous sommes là au cœur du problème. La valeur de cette monnaie composite que sera le DTS déterminera largement les conditions de convertibilité et l'application souple et sans accroc du processus d'ajustement.

Vous vous souvenez sans doute qu'au moment où l'actuel régime des DTS fut créé à l'assemblée de Rio de Janeiro, en septembre 1967, il y avait encore controverse sur la question de savoir, si l'instrument financier en question devait être rangé plutôt avec les moyens monétaires qu'avec les moyens de crédit. Décidément, libéré d'un certain nombre de ses entraves juridiques, comme monnaie de réserve principale, le DTS prend définitivement le caractère d'une monnaie.

Il en subit alors les servitudes, c'est-à-dire qu'il doit soigner sa réputation, rester attractif tout en évitant la coquetterie de devenir monnaie rare et thé-

saurisée. Car ici encore s'applique la loi de Gresham. Le DTS doit être une bonne monnaie, mais il ne saurait être la seule bonne monnaie sinon son usage en serait affecté. Il doit y avoir des répondants égaux en qualité, ne fût-ce que pour assurer la convertibilité dans les monnaies désirées par le détenteur.

Cette modulation de l'attrait du DTS serait réalisée moyennant un système approprié d'intérêts débiteurs et créditeurs en même temps que sa valeur intrinsèque serait maintenue par référence à la moyenne d'un groupe de monnaies, pondéré ou non.

Il ne m'appartient pas d'entrer dans les détails de différentes formules qui ont été présentées.

Je voudrais évoquer un problème plus fondamental, qui est, non pas technique, mais politique.

La communauté internationale sera-t-elle capable de créer et de gérer de la monnaie dans une mesure et selon une répartition qui maintiennent la stabilité de la monnaie. Quand on voit la difficulté qu'éprouvent les autorités monétaires dans les pays individuels pour adapter les liquidités monétaires aux besoins réels de stabilité de leur économie, on peut éprouver quelque appréhension en songeant à la pente glissante des facilités monétaires, dans un système politiquement peu structuré. Je reconnais que les moyens de réserve existants ne réalisent pas non plus cette adaptation à satisfaction. Toujours est-il que sur ce point les appréciations des grands blocs monétaires pourront différer. Ici se pose pour la Communauté Européenne la nécessité d'avoir une voix influente au chapitre ! A propos des décisions à prendre il faudra concilier l'exigence de stabilité avec celle de croissance, notamment pour le Tiers monde.

Une autre remarque s'applique à l'or. Tout le monde se rend compte que si l'or n'est plus au centre du système, il ne cessera pas de jouer un certain rôle monétaire pendant un temps assez long encore. Lequel et dans quelle mesure ? Si l'on ne fixe plus de prix officiel et monétaire de l'or, peut-on se passer, pour les transactions entre banques centrales, d'un prix de référence officieux, en ligne avec les prix du marché ? Divers experts ont proposé d'autoriser les banques centrales non seulement de vendre l'or au prix du marché, mais aussi de l'acheter ! La récente décision des banques centrales de supprimer le double marché de l'or, aura à cet égard de grandes répercussions et facilitera la réforme internationale.

Toutefois, il faut remarquer que si les Instituts d'Emission échangent de l'or, le volume total des liquidités internationales ne varie pas. Par contre, s'ils achètent de l'or sur le marché, il y a création de liquidités monétaires supplémentaires. Sur ce point j'estime qu'il faudra procéder en vertu d'un accord international pour ne pas allumer de nouveaux foyers d'inflation.

Malgré ses défauts, l'or avait l'avantage d'avoir une valeur objective, c'est-à-dire indépendante des jugements souvent fallacieux ou intéressés des hommes et des Gouvernements.

De toutes façons, le DTS ne peut pas ignorer complètement ce qui restera une espèce de quasi-monnaie de réserve !

A défaut de le laisser définitivement rattaché à l'or, comme le DTS l'est encore en ce moment, le compromis ne pourrait-il être d'ajouter un prix de référence de l'or périodiquement fixé, aux éléments monétaires entrant dans le panier de monnaies formant la monnaie composite que sera le DTS ?

Le problème de la définition du numéraire résolu, il s'agit de savoir comment on assure la convertibilité dans les monnaies que peut désirer le détenteur de DTS ? S'il n'y a plus de convertibilité automatique et obligatoire en or, le Fonds Monétaire International doit pouvoir céder des monnaies à haut standing international. Cela suppose que se précise l'évolution en cours de formation de différentes zones monétaires s'appuyant sur un des forts noyaux monétaires. Nul doute que le dollar sera un de ces noyaux. Un autre pourrait résider dans l'ordre monétaire européen.

C'est ici que je voudrais présenter quelques réflexions sur l'intégration monétaire de l'Europe.

Si l'édification progressive d'une union monétaire à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne procède d'impératifs propres à la réalisation des objectifs d'un marché commun selon le concept du Traité de Rome, cela ne veut pas dire que son rythme et ses modalités de réalisation ne soient pas affectés par la conception et les solutions retenues sur le plan mondial. D'autre part, le potentiel économique et financier de la C.E.E. est si considérable que les conditions de fonctionnement du futur système dépendent largement de la contribution européenne.

C'est pour cette raison que la poursuite énergique de l'union économique et monétaire paraît si importante.

Selon les résolutions prises en 1971, la deuxième étape du programme d'union économique et monétaire devait débiter au 1^{er} janvier prochain. La volonté d'observer cette échéance avait été confirmée par la conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement à l'occasion du Sommet d'octobre 1972.

Dernièrement de fortes hésitations se sont manifestées auprès de certains Gouvernements pour l'entrée dans la seconde étape, étant donné que toutes les mesures et toutes les réglementations situées dans la première étape n'avaient pas vu le jour. D'aucuns faisaient valoir, en tirant argument du rapport du Comité que j'avais présidé, que l'entrée dans la seconde étape supposait aussi un progrès qualitatif dans les aménagements institutionnels et politiques.

Il est vrai que nous sommes en retard ou en défaut pour un nombre appréciable d'initiatives à prendre au cours de la première étape. Toutefois, dans le domaine strictement monétaire, le tableau n'est pas aussi sombre, si l'on tient compte des énormes bouleversements monétaires auxquels nous avons assisté. Les taux de change de six monnaies sont liés entre eux et le système a tenu malgré les bourrasques. Le Fonds Européen de Coopération Monétaire, bien que n'ayant pas encore toutes les attributions désirables, est en place et fonctionne.

D'autre part, un renforcement institutionnel limité est possible. La Commission a fait des propositions à ce sujet.

Je sais que l'objection renaît toujours : l'union monétaire est-elle possible sans transfert de droits souverains ? Or, je crois que nous devons nous adapter et penser dans le cadre d'un processus évolutif qui doit cependant refléter et préfigurer à tous les stades d'évolution les institutions essentielles de la phase finale de réalisation de l'union.

Or, on se rappelle que le Comité ad hoc que j'ai présidé avait supposé pour cette phase finale l'existence de deux centres de décision : un centre de décision pour la politique économique générale c'est-à-dire les orientations fondamentales et convergentes de la Communauté, une espèce de commission gouvernementale à attributions strictement limitées et restrictives; un centre de décision pour la politique monétaire, soit le futur système de banques centrales de la Communauté.

On peut reprendre pour les besoins de la phase actuelle ces fonctions dans des centres non pas encore de décision souveraine, mais d'élaboration très avancée des deux fonctions mentionnées ci-avant.

Pour la partie monétaire et la politique de crédit, l'organisme adéquat est tout trouvé avec le Conseil d'administration du Fonds Européen de Coopération Monétaire.

Pour la politique économique, une formule plus complexe est de mise. Le centre d'élaboration de la politique économique pourrait se développer à partir du groupe de coordination des politiques à court terme, instauré par le Conseil l'année dernière, qui, en commun avec la Commission, devrait élaborer les grandes lignes de l'action commune, sous l'autorité des directives du Conseil, qui améliorerait ses propres méthodes de prises de décisions.

Les propositions faites par la Commission au cours du Conseil du 9 novembre 1973 vont dans ce sens.

Cette seconde phase coïncide pour les deux premières années avec la préparation du rapport sur l'union européenne. C'est dans le cadre des études en vue de ce rapport que l'on pourrait rechercher le moyen de coiffer selon d'autres formules institutionnelles l'élaboration des politiques et faire un pas vers de véritables centres de décision à attributions spécifiques.

Je crois qu'il serait politiquement et psychologiquement erroné de ne pas observer sous une forme déterminée l'échéance fixée par le Sommet. En effet, la perte de crédibilité de la Communauté affaiblirait plutôt qu'elle ne renforcerait l'action à mener pour le rattrapage.

Pour en revenir à la réforme du système international, je voudrais ajouter encore trois remarques en rapport avec le complexe économique et politique dans lequel elle doit se réaliser.

Tout d'abord, la réforme ne pourra être mise en œuvre dans de bonnes conditions que si la balance des paiements des Etats-Unis se trouve rééquilibrée

d'une certaine façon. Le fait que le Secrétaire du Trésor américain ait consenti à fixer l'objectif-date du 31 juillet 1974, prouve qu'il s'attend effectivement que pendant le premier semestre de 1974 il peut y avoir normalement une amélioration sensible de ce point de vue. Or, dès à présent, le dollar montre des signes évidents de redressement.

J'ajoute cependant que si le renforcement du dollar constitue une condition sine qua non et le préalable d'une réforme ordonnée, le même phénomène pourrait aussi, si l'on n'y prend garde, la mettre en péril. En effet, si le dollar réaffirme et reprend sa position internationale, la commodité pourrait induire les autorités monétaires des autres pays à lui confier en fait un nouveau rôle central dans les affaires monétaires internationales. Il faut donc que de part et d'autre de l'Océan Atlantique, on ne fasse pas de politique à la petite semaine, mais que l'on prenne en considération l'édification d'un système à long terme.

Une seconde remarque s'applique aux dizaines de milliards d'avoirs en dollars qui circulent par le monde et qui, en grande partie, sont responsables de certains mouvements aberrants de capitaux. L'assainissement de la situation monétaire mondiale suppose que ces avoirs soient consolidés en partie, de préférence moyennant une grande initiative internationale. Même si une grande partie reflue sur le Fonds Monétaire International pour être transformée en avoir en DTS, le Gouvernement américain devrait se prêter à une opération de consolidation et de garantie de change vis-à-vis du Fonds Monétaire International.

Sur ce point d'une action de solidarité financière en faveur des Etats-Unis, je partage les idées de Monsieur Rueff.

Un assainissement paraît d'autant plus important qu'il permettrait de limiter les entraves à la circulation des capitaux. Selon le schéma soumis à Nairobi, les pays membres du Fonds Monétaire International devront coopérer pour limiter les mouvements de capitaux perturbateurs. Le danger de prolifération des contrôles existe, ce qui est contraire à la philosophie des échanges internationaux à cette époque. Si l'on peut revendiquer une plus étroite coopération dans ce domaine, encore faut-il de préférence choisir des méthodes de contrôle des mouvements spéculatifs compatibles avec les lois du marché. Aussi préférerais-je voir s'étendre sur le plan européen, voire même sur le plan mondial, la pratique du double marché des changes avec la distinction très nette entre transferts courants et transferts de capital purement financiers. D'autre part, il faut bien se dire que les courants aberrants de capitaux seront maîtrisés et évités si le futur système est solidement charpenté, et quant à sa convertibilité, et quant à la collaboration des zones monétaires entre elles au sein

du Fonds Monétaire International. La convertibilité ne devrait pas être liée à trop de conditions.

Le cadre politique dans lequel s'accomplit la réforme exige que le système contiendra des dispositions visant à encourager un accroissement du flux de ressources réelles vers les pays en voie de développement. Le lien ainsi supposé entre un système monétaire et un mécanisme de crédit paraît déroutant à l'économiste, parce qu'il cache le moment et les conditions auxquels se fait le transfert de ressources réelles, auquel l'opération monétaire ne prête que le lubrifiant. D'autres reprocheraient au système d'être inflationniste, puisque la création de DTS se fait ex nihilo.

La solution qui respecte le mieux certaines règles fondamentales de la pratique financière, consisterait à déterminer le volume total des DTS exclusivement sur la base des besoins de liquidité globale du système mondial. En vertu d'un accord général une part déterminée d'allocations de DTS serait versée par chaque pays aux institutions internationales et régionales de financement du développement.

Je crois pouvoir caractériser maintenant le nouveau genre de rapports entre les Etats-Unis d'Amérique et la Communauté Economique Européenne en matière monétaire :

1° Le dollar et le système monétaire européen seront, avec probablement le yen japonais et aussi l'une ou l'autre monnaie, les principaux piliers du système monétaire international. Le DTS vaudra ce que vaudront ses conditions de convertibilité dans ses monnaies. Un nouveau partnership de responsabilité vis-à-vis du système mondial sera à la base de la collaboration entre les Etats-Unis et l'Europe.

2° L'unité de compte européenne, qui sera définie en rapport avec les opérations du Fonds Européen de Coopération Monétaire, devrait s'affirmer progressivement sur le plan des transactions internationales. Le système réformé évitera cependant que l'une ou l'autre monnaie fût accumulée comme monnaie de réserve.

3° Pour que la Communauté Européenne puisse jouer ce rôle de Grand dans le domaine monétaire, elle doit développer au cours des prochaines années cette personnalité monétaire souvent réclamée.

4° Des conditions monétaires ordonnées et une certaine paix monétaire rétablie permettront de situer objectivement les problèmes de commerce et de financement de la défense commune qui sont voilés actuellement par des relations financières perverses.

5° Le nouveau système monétaire devrait pouvoir assurer une nouvelle ère de stabilité dans les relations monétaires internationales, si les nouvelles règles de jeu sont correctement appliquées dans un climat de collaboration étroite conforme à l'internationalisation nécessairement croissante de l'exercice des droits souverains en matière de monnaie.

Nouvelles diverses

Visite officielle à Luxembourg

Son Excellence Monsieur *Otto Winzer*, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande, qui a effectué une visite officielle dans les deux pays de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, fut à Luxembourg du 30 novembre au 2 décembre 1973. Au cours de son séjour à Luxembourg, Monsieur *Otto Winzer*, Ministre des Affaires Etrangères de la R.D.A., fut notamment reçu par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il eut des entrevues avec Monsieur *Pierre Werner*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et avec Monsieur *Gaston Thorn*, Ministre des Affaires Etrangères. A l'issue de la visite à Luxembourg de Son Excellence Monsieur *Otto Winzer*, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande, un communiqué commun a été publié dont nous reproduisons le texte ci-après :

Gemeinsames Kommuniqué anlässlich des offiziellen Besuches des Ministers für Auswärtige Angelegenheiten der Deutschen Demokratischen Republik im Großherzogtum Luxemburg

Der Minister für Auswärtige Angelegenheiten der Deutschen Demokratischen Republik, *Otto Winzer*, stattete auf Einladung des luxemburgischen Ministers für Auswärtige Angelegenheiten, *Gaston Thorn*, dem Großherzogtum Luxemburg in der Zeit vom 30. November bis zum 2. Dezember 1973 einen offiziellen Besuch ab.

Minister *Winzer* wurde von Seiner Königlichen Hoheit, Großherzog *Jean*, in Audienz empfangen und hatte eine Begegnung mit dem Staatsminister, *Pierre Werner*.

In ihrem Meinungsaustausch zu Fragen der europäischen und internationalen Politik stellten die Außenminister mit Genugtuung fest, daß sich in Europa ein Prozeß der Entspannung vollzieht. Sie äußerten in diesem Zusammenhang ihre Auffassung, daß den Verträgen zwischen der Union der Sozialistischen Sowjetrepubliken, der Volksrepublik Polen und der Deutschen Demokratischen Republik einerseits und der Bundesrepublik Deutschland andererseits sowie dem Vierseitigen Abkommen vom 3. September 1971 im Prozeß der Gesundung der Lage in Europa große Bedeutung zukommt.

Beide Außenminister brachten den Willen ihrer Staaten zum Ausdruck, zur Konsolidierung der bis her erreichten Fortschritte auf dem Wege zur europäischen Sicherheit und vertrauensvollen Zusammenarbeit der Staaten Europas beizutragen und die Bemühungen um weitere wichtige Schritte zur Gewährleistung von Frieden und Sicherheit auf dem europäischen Kontinent aktiv zu unterstützen.

Beide Seiten widmeten der Konferenz über europäische Sicherheit und Zusammenarbeit große Aufmerksamkeit. Sie bekundeten ihren Willen, für einen baldigen erfolgreichen Abschluß der Konferenz zu wirken.

Beide Seiten bekundeten ihr Interesse an praktischen Abrüstungsschritten, um die politische Entspannung durch eine militärische Entspannung zu ergänzen. Sie werden sich für einen erfolgreichen Verlauf der Wiener Konferenz über die Reduzierung von Streitkräften und Rüstungen sowie den damit verbundenen Maßnahmen in Mitteleuropa einsetzen. Die Minister stellten fest, daß diese Reduzierung, die eine unverminderte Sicherheit gewährleisten muß, ein wichtiger Schritt auf dem Wege zur allgemeinen und vollständigen Abrüstung ist. Diese allgemeine, vollständige und kontrollierte Abrüstung könnte Gegenstand einer Weltabrüstungskonferenz sein.

Im Rahmen der Erörterung internationaler Probleme schenkten beide Seiten auch der Situation im Nahen Osten die gebührende Aufmerksamkeit. Sie äußerten sich befriedigt über die Herstellung eines Waffenstillstandes und erachteten es als notwendig, daß in vollständiger Verwirklichung der Resolution 242 des UNO-Sicherheitsrates ein gerechter und dauerhafter Frieden in diesem Raum gewährleistet wird. Sie werden alle Schritte in dieser Richtung unterstützen.

In ihrem Meinungsaustausch über die Gestaltung der bilateralen Beziehungen ließen sich die Außenminister von der Überzeugung leiten, daß die Entwicklung der Zusammenarbeit auf Gebieten beiderseitigen Interesses zu einer Atmosphäre des gegenseitigen Verstehens von Staaten unterschiedlicher sozial-ökonomischer Ordnung in Europa beiträgt. Sie sind übereingekommen, die Erörterung der bilateralen und multinationalen Probleme fortzusetzen.

Die Gespräche verliefen in einer freundlichen und aufgeschlossenen Atmosphäre. Sie ergaben eine weitgehende Übereinstimmung in den erörterten Fragen. Beide Seiten bewerteten die Gespräche als sehr nützlich und als einen bedeutsamen Schritt zu besserem gegenseitigen Kennenlernen.

Der Minister für Auswärtige Angelegenheiten der Deutschen Demokratischen Republik lud den Außenminister des Großherzogtums Luxemburg zu einem offiziellen Besuch der Deutschen Demokratischen Republik ein. Minister *G. Thorn* nahm diese Einladung dankend an. Der Zeitpunkt des Besuches wird auf diplomatischem Wege vereinbart werden.

Relations diplomatiques

Au sujet des relations diplomatiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République démocratique du Vietnam, le Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois a publié le 15 novembre 1973 le communiqué suivant :

Désireux de développer les relations entre leurs deux pays, le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ont décidé d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays au niveau d'Ambassades. Le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam et le Gouvernement du

Grand-Duché de Luxembourg ont la ferme conviction que les relations sur tous les plans entre les deux pays se développeront chaque jour davantage.

Mentionnons encore que la représentation du Luxembourg à Hanoï est assurée par l'Ambassade des Pays-Bas.

Réunions et congrès à Luxembourg

La Commission des Communautés européennes avait organisé du 17 au 19 décembre 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg un colloque ayant pour thème : « *La pollution de l'environnement par le monoxyde de carbone et la santé publique* ». Le programme de ce colloque comprenait notamment : une analyse des niveaux de pollution atmosphérique par le monoxyde de carbone mesurés dans les zones urbaines; méthodes de mesure de CO₂ dans l'air et le sang; les effets du CO₂ sur le système nerveux et cardio-vasculaire; des réflexions sur les critères de qualité de l'air concernant ce polluant.

Du 4 au 6 décembre 1973 s'est déroulé à Luxembourg le premier symposium international sur les applications CAMAC dans les systèmes informatiques en temps réel. Plus de 400 participants de différents pays d'Amérique, d'Europe de l'Est et de l'Ouest ont participé à ce symposium qui fut organisé par la Commission des Communautés européennes en collaboration avec le comité ESONE, organisation internationale regroupant des représentants de laboratoires intéressés par les problèmes d'électronique et de traitement des données.

Le 13 décembre 1973 a été fondée à Luxembourg, au cours d'une réunion internationale, la Confédération européenne des indépendants (CEI). Le premier président de cette nouvelle association est le Français Monsieur Gérard Nicoud.

Banque Européenne d'Investissement

La Banque Européenne d'Investissement a signé le 13 décembre 1973 à Luxembourg un contrat relatif à l'émission d'un *emprunt obligataire* de 30 millions de dollars (24,9 millions d'unités de compte). L'emprunt a été pris ferme par un syndicat international de banques sous la direction de la Banca Commerciale Italiana. Les obligations, d'une durée de 15 ans au maximum, portent intérêt au taux de 8,5% l'an payable annuellement et seront offertes au public au prix d'émission de 98,5%. Sur la base de la durée totale, les obligations offrent un rendement de 8,68%. L'introduction de l'emprunt à la Bourse de Luxembourg, à celle de Milan et au New York Stock Exchange a été demandée. Le produit de l'emprunt sera utilisé par la B.E.I. pour ses opérations ordinaires de prêts.

Au cours des mois de novembre et décembre 1973, la Banque Européenne d'Investissement a conclu de nombreux contrats de *prêt*, notamment avec le Gouvernement irlandais pour le développement des télécommunications, avec la British Steel Corporation pour le projet Llanwern, avec Electricité de France pour la construction d'une centrale nucléaire, avec la

société CERAFILIA pour un projet de développement régional en Alsace, avec la Cassa per il Mezzogiorno pour des projets industriels en Sicile, avec Agricultural Credit Corporation Limited (ACC), Dublin, pour un projet en Irlande, avec la Caisse Nationale des Télécommunications pour le développement des télécommunications en Poitou-Charentes, avec SIP-Società Italiana per l'Esercizio Telefonico, Turin, pour le développement du service téléphonique en Calabre, avec la Cassa per il Mezzogiorno pour le financement de projets de petite et moyenne dimension dans le Midi de l'Italie.

CECA

Le *Comité consultatif* de la CECA s'est réuni le 6 novembre 1973 à Luxembourg en session extraordinaire pour examiner notamment les propositions de la Commission en matière de politique énergétique, les problèmes de sécurité et de protection sanitaire dans les industries du charbon et de l'acier et les problèmes sociaux dans le cadre de la CECA.

La 170^e session du Comité consultatif CECA s'est également déroulée à Luxembourg, le 7 décembre 1973. L'ordre du jour de cette session prévoyait les points suivants : le programme d'action sociale de la Commission, le budget opérationnel CECA et l'examen du programme prévisionnel acier pour l'année 1974.

Benelux

Le *Conseil interparlementaire consultatif* de Benelux s'est réuni à Bruxelles le 30 novembre 1973. La Chambre des Députés y était représentée par ses membres du Conseil, MM. Albert Berchem, René Van den Bulcke, Aly Duhr, Frankie Hansen, Roger Krier, Georges Wagner et Jean Winkin. Le Conseil a notamment traité les questions suivantes : l'établissement d'entreprises polluantes dans les régions frontalières, les mesures belges relatives à la tenderie, l'harmonisation des droits d'accise au sein du Benelux, la réévaluation du florin, l'équivalence des diplômes et leurs effets civils au sein du Benelux, la coopération judiciaire entre les trois pays. Le Conseil a finalement reconduit en fonctions son ancien Bureau qui se composait de M. Boey, Président, et de MM. Van den Bulcke et Maenen, Vice-Présidents.

Chambre des Députés

Le 20 décembre 1973, la Chambre des Députés a adopté le projet de *budget* de l'Etat pour 1974 par 32 voix contre 23. Les recettes ordinaires et extraordinaires du budget de l'Etat pour l'exercice 1974 se chiffrent respectivement à 20 086,4 millions et à 122,2 millions, soit au total 20 208,6 millions de francs. Les dépenses ordinaires et extraordinaires atteignent respectivement 17 930,3 et 2 127,06 millions, au total donc 20 057,4 millions de francs.

Energie

Comme dans tant d'autres pays, l'approvisionnement du Grand-Duché en *produits pétroliers* a été compromis aux mois de novembre et décembre 1973. Compte tenu de l'incertitude qui pesait sur les arri-

vages de pétrole brut dans les raffineries européennes, le Gouvernement a élaboré tout un système permettant de rationner la consommation des hydrocarbures. Les principales mesures furent les suivantes : défense d'exporter et de réexporter des produits pétroliers soumis à licence hors du territoire de l'union économique belgo-luxembourgeoise, restriction des ventes de carburant, limitation de vitesse, contrôle aux frontières, normes de remplissage, limitation de stockage, interdiction de circuler le dimanche, réduction du chauffage dans les locaux et bâtiments de l'Etat et des communes, etc. Mentionnons que toutes les mesures prises par le Gouvernement ont été publiées au Mémorial, à savoir : A-N° 65 du 12 novembre 1973, A-N° 67 du 15 novembre 1973, A-N° 69 du 22 novembre 1973, A-N° 71 du 29 novembre 1973, A-N° 73 du 6 décembre 1973, A-N° 79 du 21 décembre 1973.

Sidérurgie

a) L'Industrie sidérurgique en 1973

	Fonte Tonnes	Acier	Nombre de hauts Fourneaux	Effectif Ouvriers
Janvier	405 051	475 360	20	21 158
Février	393 708	462 570	20	21 186
Mars	449 651	534 477	20	21 278
Avril	417 752	471 952	20	21 345
Mai	432 717	498 011	20	21 356
Juin	411 882	476 700	21	21 363
Juillet	439 166	504 836	21	21 425
Août	434 126	511 986	21	21 464
Septembre	422 675	481 636	20	21 579
Octobre	439 038	520 094	20	21 674
Novembre	436 924	510 753	20	21 744
Décembre	408 547	475 942	20	21 795
Totaux :	5 091 237	5 924 317		

b) L'Industrie minière en 1973

	Production tonnes	Effectif ouvriers
Janvier	370 238	906
Février	335 332	902
Mars	338 113	887
Avril	332 567	877
Mai	340 380	863
Juin	358 054	860
Juillet	333 910	853
Août	316 175	851
Septembre	270 834	831
Octobre	275 014	829
Novembre	260 527	824
Décembre	251 334	821
Total :	3 782 478	

Le 8 novembre 1973, la nouvelle aciérie LD-AC d'ARBED Differdange a été solennellement inaugurée en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et de Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat. Au cours

de la séance inaugurale, des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur Emmanuel Tesch, Président du Conseil d'administration d'ARBED, Monsieur Frank Meyer, Directeur général et Monsieur Ernest Glaesener, Directeur des usines ARBED-Differdange. La séance inaugurale s'est terminée par la visite des installations de la nouvelle aciérie et par un vin d'honneur offert par la direction d'ARBED.

Relevons que le coût de la nouvelle aciérie s'élève à 1,5 milliard de francs et rappelons que ce sont des ingénieurs luxembourgeois et notamment Monsieur Paul Metz, qui ont imaginé et mis au point ce nouveau procédé LD-AC. Il s'agit d'un procédé pneumatique, c. à d. d'un procédé rapide, tout comme le procédé Thomas, mais qui apporte de surcroît une amélioration de la qualité de l'acier.

La production d'acier de l'ARBED s'est élevée en 1973 à 5 308 898 t contre un total correspondant de 4 892 128 t au cours de l'exercice précédent, soit une augmentation de 8,5%.

Avec ce résultat, la production a dépassé de 7,1% la production record de 1969 qui avait atteint 4 957 268 t dans les usines luxembourgeoises.

La répartition selon les procédés d'élaboration a été la suivante au cours des deux derniers exercices :

Procédés	variations		
	1973 t	1972 t	1973/1974 %
Acier Thomas	2 739 586	2 758 703	- 0,7
Acier LD-AC	2 479 264	2 075 248	+19,5
Acier électrique	90 048	58 177	+54,8
Total	5 308 898	4 892 128	+ 8,5

Indice des prix

L'indice des prix à la consommation établi au 1^{er} décembre 1973 a augmenté de 1,87 points ou de 0,9% par rapport à l'indice du mois de novembre 1973. Il atteint ainsi le niveau de 203,84 points. Le total des augmentations de prix se chiffre à 1,93 points, celui des diminutions par contre à 0,06 point. Le renchérissement des prix de l'essence, du gasoil, du fueloil et du gaz liquéfié représente à lui seul 0,4%. D'autres hausses assez substantielles ont été constatées pour des produits saisonniers (œufs, légumes frais) ainsi que pour des produits importés (poissons). Le taux d'augmentation de l'indice du mois de décembre 1973 par rapport à l'indice du mois de décembre 1972 est de 6,1%. La moyenne des 6 derniers mois de l'indice des prix s'établit au 1^{er} décembre 1973 à 200,56 contre 199,73 au 1^{er} novembre 1973.

Armée

Un exercice sur le terrain de l'OTAN, qui a reçu le nom conventionnel d'*Absalon Express*, eut lieu au Danemark du 4 au 21 novembre 1973. Cet exercice auquel ont participé 13 000 hommes provenant de huit pays, s'est déroulé principalement dans le secteur des îles Zelande. Du côté luxembourgeois, ce fut le premier Bataillon d'Infanterie qui a pris part à

cet exercice de l'OTAN au Danemark, placé sous le commandement du Major Armand Boden. Rappelons que ce même Bataillon luxembourgeois avait été assigné une première fois à un exercice des forces mobiles de l'OTAN en 1964. Il a depuis lors pris part à plusieurs autres manœuvres de l'OTAN. Le dernier exercice auquel avaient pris part des soldats luxembourgeois était l'exercice « Strong Express » dans le nord de la Norvège au mois de septembre 1972, avec des unités belges, canadiennes, italiennes, britanniques et américaines.

Divers

Le 19 novembre 1973 a été remis aux présidents de l'association du *Parc naturel germano-luxembour-*

geois le diplôme européen décerné pour la première fois à une vaste zone naturelle et récréative. Au cours d'une séance solennelle à la salle des glaces de l'abbaye d'Echternach, Monsieur Lujo Toncic-Sorinj, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a remis le diplôme à MM. Konrad Schubach de Trèves, Secrétaire d'Etat, et Georges Wagner de Clervaux, Vice-Président de la Chambre des Députés. Au cours de cette séance, des discours ont successivement été prononcés par M. Emile Gillen, Président de la Commission internationale pour le Parc naturel germano-luxembourgeois, M. Lujo Toncic-Sorinj, M. Emile Krieps, représentant du Gouvernement luxembourgeois, ainsi que M. Konrad Schubach, représentant du Gouvernement de Rhénanie-Palatinat.

Nouvelles de la Cour

Mois de novembre

Le 20 novembre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Seydina Oumar Sy, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ahmed Benkirane, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur A. M. Sanaul Huq, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du Bangladesh.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 20 novembre 1973 annonce : Le Maréchal de la Cour, en accord avec le Ministre de l'Economie Nationale, communique ce qui suit : Son Altesse Royale le Grand-Duc renonce, en ce qui concerne les voitures de la Maison Souveraine, à la faculté de circuler le dimanche. En conséquence, le premier point du communiqué publié le 20 novembre 1973 par Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale est à considérer comme étant sans objet.

* *

Le 30 novembre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Jules Léger, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

Mois de décembre

Le 1^{er} décembre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Otto Winzer, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Allemande.

* *

Le 5 décembre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Nijmeddine Dajani qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume Hachémite de Jordanie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Li Lien-pi qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Chine.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jens Mogens Boyesen qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Norvège.

* *

Le 19 décembre 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jacques Deschamps qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Stefan Radnev Stoyanov qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Bulgarie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Francisco José Oyarzun Gonzalez, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Chili.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 31 décembre 1973 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois de novembre

Au cours du mois de novembre, le Conseil a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 6 novembre, convoquée pour étudier la situation de l'approvisionnement énergétique du pays, le Ministre de l'Energie a fait un exposé sur la situation de l'approvisionnement en combustibles liquides en expliquant notamment l'évolution des stocks et le volume de vente tels qu'ils ressortent des relevés systématiques que les compagnies pétrolières sont tenues de fournir au Gouvernement.

Le Conseil a ensuite pris connaissance des mesures envisagées par la Belgique ainsi que du résultat des pourparlers au sein du Conseil des Ministres des Communautés Européennes.

En vue de parer à toute menace de pénurie, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal permettant de prendre certaines mesures sélectives en considération de l'évolution du marché.

Parallèlement à ces possibilités législatives, le Gouvernement a décidé d'adresser des circulaires aux responsables des bâtiments publics et autres en vue d'une réduction de la consommation de fuel domestique. Il a décidé en outre de déclencher une action d'information vis-à-vis du grand public afin d'aboutir à une réduction volontaire de la consommation dudit produit.

Le Gouvernement suivra de très près l'évolution des événements et adoptera sans faute d'autres mesures qui se révéleraient nécessaires pour faire face à la situation.

Au cours de la réunion du 8 novembre, le Conseil a encore une fois passé en revue l'ensemble des mesures envisagées en matière d'approvisionnement en combustibles liquides, notamment les instructions à ses propres services en vue de réduire le chauffage des bâtiments publics; le Ministre de l'Energie lui a présenté les dernières statistiques concernant la consommation en essence et en fuel.

Dans le contexte de la réalisation du projet de construction d'une collectrice du sud et d'une liaison directe, par voie ferrée, entre les usines de Belvaux et de Differdange de l'ARBED, le Conseil s'est déclaré en principe d'accord avec un déplacement de la ligne de chemin de fer Belvaux-Pétange et a décidé de participer d'une façon adéquate dans les frais causés par la pose d'un nouveau tronçon pour les CFL. Le Gouvernement constate que cette solution permettra de résoudre d'une façon satisfaisante les problèmes de la circulation routière tant entre ces localités qu'à leur intérieur ainsi que celui du raccordement adéquat de la ligne de chemin de fer du nouveau complexe industriel Belvaux-Differdange.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal fixant à 13,8 les coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommage de guerre corporel, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944.

Le Gouvernement a délibéré sur la politique à suivre en ce qui concerne l'établissement de nouvelles banques.

Finalement, le Conseil a discuté le projet de règlement grand-ducal relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes qui renforcera la protection juridique de la main-d'œuvre féminine dans le sens des normes inscrites au traité de Rome.

Au cours de la réunion du 16 novembre, le Conseil a procédé à un échange de vues sur des questions d'actualité européenne, notamment sur le renforcement de la politique antiinflationniste et sur la politique énergétique.

Il a entendu un rapport de M. le Ministre de l'Energie sur la situation en matière d'approvisionnement en combustibles liquides; il a approuvé certaines mesures qui seront rendues publiques par voie de communiqué spécial dans les journaux du lundi 19 novembre.

Le Conseil a procédé à un examen de divers problèmes relevant de la fonction publique et a arrêté sa position définitive au sujet du projet de loi concernant la révision sélective des traitements.

Il a arrêté en outre les grandes lignes d'un projet de loi portant réorganisation de la carrière moyenne de l'administration judiciaire; ce projet sera engagé dans la procédure législative endéans un délai très bref.

Finalement il a mis au point un projet de loi relatif aux carrières universitaires dans le secteur communal.

Au cours des réunions du 30 novembre et 7 décembre, le Conseil a délibéré sur une série d'amendements au projet de budget pour 1974.

Il a approuvé deux projets de construction collective de logements sociaux (commune de Roeser et Cité Luxembourg-Cents) susceptibles de bénéficier de subventions du Fonds du Logement Social.

Il a délibéré sur la modification du statut du personnel des CFL en concordance avec la réforme sélective des traitements dans le secteur public.

Le Conseil a délibéré sur un avant-projet de loi sur les relations entre l'Etat et l'enseignement privé.

Il a approuvé une convention à passer avec la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la construction d'un centre HMC à Esch-sur-Alzette.

Le Conseil a encore approuvé les projets de règlements grand-ducaux a) portant exécution de règle-

ments CEE relatifs à l'établissement de règles communes pour les services par autocars et par autobus entre les Etats membres; b) modifiant le règlement grand-ducal du 11 juillet 1969 modifié par le règlement grand-ducal du 12 décembre 1972, portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier hospitalier gradué; c) déterminant la

composition et le fonctionnement du service multidisciplinaire chargé de la lutte contre la toxicomanie et établissant les modalités de la cure de désintoxication; d) portant fixation des taux de cotisation en matière d'allocations familiales des salariés pour l'exercice 1974.

Finalement le Conseil a approuvé un projet de loi ayant pour objet la discipline dans la Force Publique.

Réunions du mois de décembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni le 21 décembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de cette réunion, le Conseil a eu un échange de vues sur la situation sociale dans le secteur sidérurgique. Dans le domaine économique il a évoqué les perspectives de l'évolution des prix et les perspectives du marché du travail. Il a décidé de maintenir au cours des prochains mois le dispositif d'encadrement de certaines formes de crédit en vue d'enrayer les tendances de surchauffe dans le secteur de la construction.

Il a approuvé un projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières pour l'année 1974.

Il a également discuté la politique à suivre en ce qui concerne l'harmonisation à court et à long terme de certains droits d'accise sur le plan du Benelux et de la CEE.

Le Conseil a ensuite approuvé un projet de loi ayant pour objet l'augmentation de la dotation de l'Office du Ducroire.

Il a approuvé une série d'amendements que le Gouvernement entend apporter au projet de loi relatif à la réforme des Caisses de Maladie.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal qui porte le maximum de rémunération servant de base pour le calcul des cotisations dues à la Caisse de Pension des Employés Privés à 216 000 francs (n. i. 100).

Il a approuvé les projets de règlements grand-ducaux portant modification des règlements grand-ducaux des 11 mars 1969 et 24 décembre 1970 fixant les modalités d'octroi des aides prévues respectivement aux art. 8 et 9 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Le Conseil a approuvé encore les amendements portant affiliation obligatoire de certaines catégories de travailleurs à différents régimes de sécurité sociale des salariés (religieux et religieuses).

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant assimilation du régime des employés communaux à celui des employés de l'Etat.

Il a approuvé un projet de loi portant organisation des églises consistoriales protestantes à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

Le Conseil a achevé ses délibérations sur le projet de loi sur les relations entre l'Etat et l'enseignement privé.

Il a approuvé l'avenant à la convention conclue avec l'Association des Aveugles au sujet de la participation de l'Etat à la construction d'une maison de retraite à Berschbach/Mersch.

Il a pris une décision dans la question de l'approvisionnement en eau potable de la commune de Sandweiler.

Finalement le Conseil a pris une décision dans la question de la construction d'un abattoir régional à Esch/Alzette.

Mémorial

Mois de novembre

Ministère d'Etat

Un règlement gouvernemental du 30 novembre 1973 modifie les barèmes et indemnités prévus par le règlement grand-ducal du 18 décembre 1972 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat. (page 1552)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 13 novembre 1973 porte approbation — de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche sur la sécurité sociale et du Protocole final, signés à Luxembourg, le 21 décembre 1971 et — de la Convention complé-

mentaire à la Convention du 21 décembre 1971 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche sur la sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 16 mai 1973. (page 1440)

La loi du 20 novembre 1973 porte approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique d'une part, et la République Arabe Unie, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts luxembourgeois et belges, du Protocole d'application et de son annexe, ainsi que des lettres annexes, signés au Caire, le 16 juin 1971. (page 1496).

Ministère de l'Agriculture

Un règlement ministériel du 21 novembre 1973 concerne la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse. (page 1544)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 18 octobre 1973 porte répartition des sièges de la Chambre de Commerce pour la prochaine période quinquennale. (page 1408)

Un règlement grand-ducal du 7 novembre 1973 pris en exécution du règlement grand-ducal du 16 juin 1973 concerne l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1421)

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1973 concerne les obligations de stockage de produits pétroliers. (page 1424)

Un règlement grand-ducal du 14 novembre modifie et complète le règlement grand-ducal du 7 novembre 1973 pris en exécution du règlement grand-ducal du 16 juin 1973 relatif à l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1469)

Un règlement ministériel du 7 novembre 1973 porte institution au Ministère du Tourisme d'une Commission interdépartementale consultative pour les équipements destinés à l'infrastructure touristique régionale et réalisés par les communes et par les syndicats intercommunaux. (page 1488)

Un règlement grand-ducal du 21 novembre 1973 pris en exécution du règlement grand-ducal du 16 juin 1973 concerne l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1489)

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1973 pris en exécution du règlement grand-ducal du 16 juin 1973 concerne l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1547)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 21 décembre 1973 porte publication d'une modification au règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle sui-

Ministère des Finances

La loi du 7 novembre 1973 autorise la vente de gré à gré d'une parcelle domaniale sise au Kirchberg. (page 1472)

La loi du 7 novembre 1973 autorise la vente de gré à gré d'une propriété domaniale sise à Cap. (page 1472)

La loi du 7 novembre 1973 autorise l'aliénation par voie d'échange d'un terrain domanial sis à Mondorf. (page 1472)

La loi du 7 novembre 1973 autorise la cession de gré à gré à l'administration communale de Junglinster d'un site industriel sis à Junglinster. (page 1473)

Un règlement grand-ducal du 22 novembre 1973 concerne la création à la frontière germano-luxembourgeoise d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés. (page 1504)

La loi du 22 novembre 1973 modifie certaines dispositions en matière d'impôts réels communaux. (page 1545)

La loi du 22 novembre 1973 modifie l'article 128 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1546)

Ministère de la Justice

La loi du 22 novembre 1973 a pour objet de compléter l'article XVI de la loi du 12 avril 1972 portant réorganisation des justices de paix. (page 1544)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 21 novembre 1973 modifie le règlement grand-ducal du 11 juillet 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de sage-femme. (page 1491)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 29 octobre 1973 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue le 1^{er} avril 1973 entre un groupe de sociétés pétrolières du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1413)

Un règlement ministériel du 16 octobre 1973 porte modification du règlement ministériel du 19 juillet 1973 portant création d'un comité interministériel pour le Fonds social européen. (page 1424)

Mois de décembre

avant décision de la Commission de la Moselle en date du 20 novembre 1973. (page 1954)

Un arrêté grand-ducal du 21 décembre 1973 porte publication d'une modification des prescriptions relatives à la circulation dans le chenal d'accès aux écluses de Coblenz ajoutées au règlement de police pour la navigation de la Moselle. (page 1955)

Ministère de l'Économie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1973 pris en exécution du règlement grand-ducal du 16 juin 1973 concerne l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1570)

Un règlement grand-ducal du 27 novembre 1973 porte exécution de la loi du 28 juillet 1973 ayant pour objet : 1. de stimuler l'expansion économique; 2. d'aménager la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. (page 1576)

Un règlement grand-ducal du 27 novembre 1973 détermine la composition et arrête le fonctionnement de la commission spéciale prévue par l'article 2 de la loi du 28 juillet 1973 ayant pour objet : 1. de stimuler l'expansion économique; 2. d'aménager la loi du 5 août 1967 portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962 ayant pour objet d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. (page 1580)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1973 porte abrogation des règlements grand-ducaux des 19 octobre 1973, 7 novembre 1973 et 14 novembre 1973, pris en exécution du règlement grand-ducal du 16 juin 1973 relatif à l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1689)

La loi du 20 décembre 1973 concerne l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1690)

Un règlement ministériel du 20 décembre 1973 pris en exécution de la loi du 20 décembre 1973 concerne l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 1693)

La loi du 21 décembre 1973 modifie 1. certaines dispositions relatives à l'âge électoral actif et passif pour l'élection des chambres professionnelles, 2. les articles 36, 39 et 42 de la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective. (page 1772)

Un règlement grand-ducal du 27 décembre 1973 porte modification des modalités d'octroi de la prime d'apprentissage prévue à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Un règlement grand-ducal du 27 décembre 1973 porte modification des modalités d'octroi de la prime d'apprentissage prévue à l'article 8 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat. (page 1966)

Ministère de l'Éducation Physique et des Sports

La loi du 19 novembre 1973 autorise le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un deuxième pro-

gramme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. (page 1568)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 20 novembre 1973 porte fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base de calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944. (page 1569)

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1973 concerne les inscriptions de l'administration des douanes. (page 1656)

Un règlement ministériel du 28 novembre 1973 concerne les lieutenances et brigades de l'administration des douanes. (page 1660)

Un règlement ministériel du 28 novembre 1973 concerne les bureaux de recette de l'administration des douanes et leurs succursales. (page 1663)

Un règlement grand-ducal du 4 décembre 1973 modifie l'arrêté grand-ducal du 28 août 1924, portant approbation d'un règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Esch-sur-Alzette, tel que cet arrêté grand-ducal a été modifié par ceux des 8 décembre 1947, 28 novembre 1959 et 4 mars 1967. (page 1682)

Un règlement ministériel du 10 décembre 1973 concerne la retenue d'impôt sur les salaires et les pensions au début de l'année 1974. (page 1683)

Un règlement grand-ducal du 11 décembre 1973 modifie l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1922 portant approbation d'un règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Ettelbruck, tel que cet arrêté grand-ducal a été modifié par ceux des 8 décembre 1947, 28 novembre 1959 et 4 mars 1967. (page 1684)

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1973 porte désignation d'un emploi à attributions particulières de l'administration des douanes. (page 1696)

Un règlement ministériel du 28 novembre 1973 porte affectation des fonctionnaires et stagiaires des douanes à la direction et aux services de cette administration. (page 1762)

Un règlement grand-ducal du 11 décembre 1973 modifie et complète le règlement grand-ducal du 13 avril 1970 déterminant pour l'administration des postes et télécommunications 1. les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion du personnel des cadres inférieurs et moyens; 2. la durée du stage des candidats fonctionnaires recrutés parmi les volontaires de l'armée, tel que ce règlement a été modifié dans la suite. (page 1765)

Un règlement grand-ducal du 27 décembre 1973 modifie l'arrêté grand-ducal du 15 août 1964 portant approbation d'un règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Wiltz. (page 1774)

Un règlement grand-ducal du 27 décembre 1973 porte exécution de l'article 115, numéro 11, de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1775)

La loi du 27 décembre 1973 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1974. (page 1779)

Un règlement ministériel du 19 décembre 1973 modifie le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs. (page 1946)

La loi du 27 décembre 1973 modifie certaines dispositions relatives à la loi générale des impôts et aux impôts directs. (page 1959)

La loi du 27 décembre 1973 modifie certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu relatives à l'imposition des salariés et des retraités. (page 1964)

Un règlement grand-ducal du 28 décembre 1973 modifie le règlement grand-ducal du 6 janvier 1969 portant exécution de l'article 105, 2^e alinéa, numéro 5 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1969)

Un règlement grand-ducal du 28 décembre 1973 concerne l'exécution des articles 3 et 4 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu relatifs à l'imposition collective. (page 1969)

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 20 décembre 1973 porte modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite. (page 1716)

La loi du 21 décembre 1973 modifie la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 1726)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1973 porte fixation du contingent des volontaires de l'armée. (page 1683)

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1973 porte nouvelle fixation de l'indemnité pour frais de bureau des chefs de brigade de la gendarmerie grand-ducale. (page 1948)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 10 décembre 1973 modifie celui du 10 mai 1966 portant fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux. (page 1684)

Un règlement grand-ducal du 18 décembre 1973 concerne la répartition des frais de gestion et de surveillance des forêts soumises au régime forestier pris en exécution de l'article 12 de la loi du 4 juillet 1973 portant réorganisation de l'administration des Eaux et Forêts. (page 1688)

Un règlement grand-ducal du 11 décembre 1973 porte modification du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964, portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 1766)

Ministère de la Justice

Un arrêté grand-ducal du 21 décembre 1973 fixe le taux de l'intérêt légal en matière civile et commerciale. (page 1714)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 28 décembre 1973 détermine la composition et le fonctionnement du service multidisciplinaire chargé de la lutte contre la toxicomanie et établissant les modalités de la cure de désintoxication. (page 1967)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 27 novembre 1973 porte modification du règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien, tel qu'il a été modifié. (page 1584)

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1973 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1588)

La loi du 27 novembre 1973 autorise la création d'une société anonyme pour l'approvisionnement du Grand-Duché de Luxembourg en gaz naturel. (page 1680)

Un règlement ministériel du 21 décembre 1973 concerne l'usage du signe distinctif particulier « médecin de service ». (page 1958)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 23 septembre 1973 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale. (page 1568)

Un règlement ministériel du 10 décembre 1973 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes accidents agricoles et forestières. (page 1688)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1973 porte déclaration obligatoire générale de la convention collective conclue entre la fédération des patrons-carreleurs et le syndicat des carreleurs avec effet au 1^{er} juin 1973. (page 1696)

Un règlement grand-ducal du 11 décembre 1973 porte déclaration d'obligation générale de l'avenant à la convention collective pour le métier de menuisier conclu le 18 juillet 1973 entre l'association des patrons-menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1763)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1973 porte nouvelle fixation du maximum de rémunération servant de base pour le calcul des cotisations dues à la caisse de pension des employés privés. (page 1771)

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1973 concerne le statut du personnel de la caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers, de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et de la caisse de maladie des employés privés. (page 1949)

Chambre des Députés

Mois de novembre

- 5 novembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 6 novembre : 7^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu relatives à l'imposition des salariés et des retraités (n° 1703). Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi modifiant l'article 128 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (n° 1704). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant certaines dispositions en matière d'impôts réels communaux (n° 1705). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la loi générale des impôts et aux impôts indirects (n° 1706). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
- 7 novembre : 8^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Continuation et fin de la discussion générale. Discussion du budget des recettes et des articles du budget des dépenses concernant le Ministère des Finances. Adoption des articles des sections 63, 64, 93, 94, 03, 04, 25, 33 et 34 du budget des recettes et des dépenses pour ordre.
- 9 novembre : Visite de la Commission des Transports à Vianden.
- 12 novembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 13 novembre : 10^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère des Affaires Etrangères. Adoption des articles de la section 02.
- 14 novembre : 11^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère de la Force Publique et le Ministère des Transports et de l'Energie. Adoption des articles des sections 06 et 36.
- 15 novembre : 12^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget des dépenses concernant l'Education Nationale. Adoption des articles des sections 22, 52, 23, 53, 08, 38 et 05.
- Réunion de la Commission de Travail.
- 19 novembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 20 novembre : 13^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget des dépenses concernant l'Education Nationale.
- 21 novembre : 14^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget du Ministère de l'Education Nationale et du budget du Ministère de l'Intérieur. Adoption des articles des sections 09, 10 et 11.
- Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 22 novembre : 15^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget du Ministère de l'Intérieur et adoption des articles des sections 07 et 37.
- Réunion du Bureau.
- 26 novembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 28 novembre : 16^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget des dépenses relatif au Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale.
- 29 novembre : 17^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget des départements du Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale, du Ministère d'Etat et du Ministère des Affaires Culturelles. Adoption des articles des sections 13, 14, 43, 44, 00 et 12.
- Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de Travail.
- 30 novembre : Réunion de la Commission Juridique.

Mois de décembre

- 1^{er} décembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 3 décembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 4 décembre : 18^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du Ministère de la Santé Publique et adoption des articles des sections 15 et 45.
Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 5 décembre : 19^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère des Travaux Publics. Adoption des articles des sections 24, 25 et 54.
Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission Agricole.
- 6 décembre : 20^e séance publique. — Analyse des pièces. — Institution d'une commission spéciale. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1716). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite (n° 1614). Seconde lecture. Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Discussion du budget du Ministère de la Fonction Publique. Adoption des articles de la section 01. — Dépôt d'un projet de loi.
Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 7 décembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 10 décembre : Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 11 décembre : 21^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Institution d'une commission spéciale. — Projet de loi relatif à l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides (n° 1751). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote du texte. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du budget concernant le Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme. Adoption des articles des sections 19, 20, 21, 49 et 51. — Projet de loi modifiant 1. certaines dispositions relatives à l'âge électoral actif et passif pour l'élection des chambres professionnelles; 2. les articles 36, 39 et 42 de la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective (n° 1728). Rapport de la commission. Discussion générale.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.
- 13 décembre : 23^e séance publique. — Projet de loi modifiant 1. certaines dispositions relatives à l'âge électoral actif et passif pour l'élection des chambres professionnelles; 2. les articles 36, 39 et 42 de la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective (n° 1728). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Discussion du budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Adoption des articles des sections 16, 17, 46 et 47.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 17 décembre : Réunion de la Commission Juridique.
- 18 décembre : 24^e séance publique. — Lecture d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion du Ministère de la Viticulture et du Ministère de l'Agriculture.
Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 19 décembre : 25^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Continuation et fin de la discussion des articles concernant le Ministère de l'Agriculture. Adoption des articles des sections 18, 25 et 48. — Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu relatives à l'imposition des salariés et des retraités (n° 1703). Seconde lecture. Rapport de la commission. Discussion. Lecture et vote de l'article amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la loi générale des impôts et aux impôts directs (n° 1706). Seconde lecture. Rapport de la commission. Lecture et vote de l'article amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion des amendements et de la loi budgétaire.
Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

20 décembre : 26^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974 (n° 1720). Discussion des amendements et de la loi budgétaire. Adoption des ar-

ticles de la loi budgétaire. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de Travail.

Le Mois en Luxembourg

Mois de novembre

Congrès et Anniversaires

Du 23 au 24 novembre ont lieu pour la 4^e fois consécutive les journées d'études bancaires organisées par l'Université Internationale des Sciences comparées à Luxembourg, auxquelles sont inscrits 250 spécialistes. D'éminents conférenciers et banquiers d'Europe, du Kuweit, du Japon, de la Hongrie et du Chili sont entendus à cette occasion. Le discours de clôture est prononcé par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

Conférences, Soirées littéraires

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. René Percheron donne, le 5 novembre, une conférence sur : « L'art étrusque ».

Le 7 novembre, le right honourable Sir Leslie Scarman, Lord Justice of Appeal, Doctor of Laws, donne une conférence au Foyer Européen à Luxembourg sur le thème : « The British approach to legislation ».

Le 7 novembre a lieu au Foyer technique de l'Association luxembourgeoise des ingénieurs et industriels une conférence sur le sujet : « Glasfaseroptik für Licht- und Bildübertragung ».

A Luxembourg, le Père Buliard, missionnaire dans l'Arctique, donne une conférence sur : « Un incroyable périple aux frontières de l'humanité ». La conférence est illustrée par le film intitulé : « Lumière dans les ténèbres ».

A Dudelange a lieu le 8 novembre une table ronde organisée par le Cercle des étudiants, consacrée au sport et intitulée : « Hochleistungssport — inhumane Ausbeutung ? ».

Au Musée de l'Etat à Luxembourg, le professeur Dr. Rolf Hachmann, archéologue, donne le 9 novembre une conférence sur : « Kelten und Germanen im Raum von Maas und Mosel ».

Le 12 novembre, M. Raymond Silva, écrivain et journaliste, parle au Centre culturel français à Luxembourg sur « La magie en médecine ».

Le Mouvement européen du Luxembourg invite le 12 novembre au Foyer Européen à Luxembourg à une conférence donnée par M. Karl Mommer, ancien Vice-Président du Parlement de la République Fédérale d'Allemagne et de l'Union européenne alle-

mande, sur le thème : Europäische Integration und Sicherheit ».

Exploration du Monde présente le 12 novembre à Rodange les diapositives en couleur : « Fantastique Brésil », commentés par Gérard Civet. Cette conférence est répétée les 13 et 15 novembre à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg.

Dans le cadre des conférences de la Société des Antiquités Nationales, le professeur R. Hachmann donne, le 13 novembre à Luxembourg, un exposé sur : « Die Germanen im Bild der modernen Forschung ».

Le 15 novembre, M. Robert Grégoire, chef de division à la Commission des Communautés Européennes, donne une conférence au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette sur le sujet : « La Communauté Européenne et la Culture ».

A Luxembourg, le professeur M^{me} Paul Mousel donne, le 15 novembre, une conférence sur le thème : « Problèmes a Chancen fum Bestiednes ».

A Walferdange, les Jeunesses socialistes invitent à une soirée-débat consacrée aux tragiques événements du Chili.

Dans le cadre du 11^e Salon de l'Enfance, le Dr. Hans-Herbert Deissler, professeur d'Université, évoque le 16 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg, « L'éducation de l'enfant dans la perspective de l'autorité et de l'émancipation ».

Le 16 novembre, Maître Georges Margue donne une conférence à Luxembourg sur : « Di nei Bestömmungen vum Heiratsvertrag ».

Plus de soixante présidents et délégués de la Fédération luxembourgeoise de la pêche sportive sont réunis le 18 novembre au casino syndical de Bonnevoie pour participer à un débat sur l'installation d'une centrale nucléaire à Remerschen sur la Moselle.

Le 19 novembre a lieu à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg un exposé par Mr M. Hughes, expert du British Council, sur le thème : « Modern English Language Teaching ».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, le photographe Julius Behnke présente le 19 novembre son film en couleur intitulé : « Erlebte Wildbahn ».

Le 19 novembre, M. Robert Faber donne à Luxembourg une conférence sur « La place de l'épicéa dans la forêt luxembourgeoise ».

Le Foyer de la Femme invite le 19 novembre à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette à une conférence sur : « Heiratsverträge und eheliches Güterrecht ».

Au Centre culturel de Differdange a lieu le 19 novembre une table ronde sur le thème : « Notre situation médicale ».

Le 20 novembre a lieu au casino syndical de Bonvoie une causerie avec le Père Graffé sur le Chili.

Le 21 novembre, M. Robert Fenaux, Ambassadeur de Belgique honoraire, Secrétaire Général de l'Union des Associations internationales, donne une conférence à la Maison de Cassal à Luxembourg sur : « Le temps des solidarités ou la société internationale ouverte aux courants transnationaux ».

A l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg a lieu le 21 novembre une conférence sur la poésie géorgienne par Nodar Roukhasse, critique littéraire à Tbilissi.

Le 22 novembre a lieu à l'Athénée grand-ducal à Luxembourg une conférence avec projection de diapositives sur : « Soixante siècles de splendeurs égyptiennes » par le professeur N. Thill, en présence du Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, M. Jacques Santer.

« Caméra exploration » présente le 22 novembre à Luxembourg une série de diapositives sonorisées par M. Norbert Wallers sur « La Côte d'Azur ».

M^{lle} Ternes, professeur, donne le 22 novembre une conférence à l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg sur « Les Trésors d'Art de l'Italie du Sud ».

Le 22 novembre, l'abbé Joseph Heinesch, professeur, présente à Luxembourg des diapositives commentées sur « Haïti, l'Afrique des Caraïbes ».

A Luxembourg, le futurologue Dr. Robert Jungk, professeur aux Universités de Berlin et Munich, donne le 23 novembre une conférence sur le sujet : « Menschliche Entwicklung als Gegengewicht zur technischen Entwicklung — das Problem an der Jahrhundertwende ».

Les 24 et 25 novembre a lieu à Luxembourg une Journée d'étude présidée par le Père J. P. Lintanf o. p., directeur du Centre St-Dominique à l'Arbresle (Lyon) sur « Evangile, église et cultures ».

Le 26 novembre a lieu au Foyer Européen à Luxembourg une conférence donnée par M. l'Ambassadeur Ashley Clarke, vice-président du British Committee for the Preservation of Venice, sur « Venise va renaître ! ? ».

Au Centre culturel français à Luxembourg, M. Jean-Marie Pelt, professeur de biologie végétale à l'Université de Metz, donne le 28 novembre une conférence sur « La drogue, exploration du futur ou retour à la préhistoire ».

A Luxembourg, l'architecte-professeur M. Arthur Sinner donne le 29 novembre une conférence avec projection de diapositives sur les splendeurs de l'Angleterre.

Le 30 novembre, au cours d'un dîner-débat au Foyer Européen à Luxembourg organisé par le Comité-directeur de la Fondation du mérite européen

et en présence du Président de la Chambre des Députés, du Président du Gouvernement, du Ministre des Affaires Etrangères, du Maréchal de la Cour et de hautes personnalités étrangères, M. Gaston Thorn, président d'honneur de la Fondation du Mérite Européen remet des médailles à plusieurs personnalités étrangères. Au cours du dîner-débat le professeur M. Henri Rieben, directeur de recherches européennes à l'Université de Lausanne, fait une brillante conférence sur le sujet : « L'industrie sidérurgique européenne et l'évolution industrielle et sociale mondiale ».

Au Centre culturel français à Luxembourg, le professeur de philosophie à l'Université d'Amiens et à la Sorbonne, M^{me} Madeleine Barthélemy-Madaule, traite le 30 novembre le sujet : « Existe-t-il une morale du hasard et de la nécessité ? »

Le 30 novembre, l'écrivain soviétique J. L. Amenkoff parle à Esch-sur-Alzette sur la littérature des jeunes en URSS.

Le même jour, le Frère Robert Koullen donne une conférence-débat à Esch-sur-Alzette sur le thème : « Fragen der Erziehung ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Le 2 novembre, le Théâtre de l'atelier de Paris donne une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette de la farce rustique « Les vilains » d'André Gille, d'après Ruzante.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 4 novembre une représentation de l'opérette « Der fidele Bauer » de Léo Fall, par le « Saarländisches Staatstheater ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 5 novembre une représentation de la pièce « De Mensenvriend » de van Chr. Hampton, par le « Koninklijke Vlaamse Shouwburg ».

Le Club 100 de Bridel et Kopstal invite pour le 6 novembre à l'ouverture de la tournée 1973 du théâtre des Casemates au Bridel.

Le 7 novembre, le célèbre « Théâtre de la Balustrade » de Prague présente au Théâtre municipal de Luxembourg son spectacle de mime « Caprichos ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 8 novembre la première de la pièce « Op der Kirmes » de Marcel Reuland, présentée par la troupe du « Letzeburger Theater ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présenté les 9 et 10 novembre le drame « Le Bossu » d'Anicel Bourgeois et Paul Féval, par les Galas Karsenty-Herbert.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée le 9 novembre la comédie « Die Häuser des Herrn Sartorius » de Bernard Shaw, avec Hannes Messemer.

Le 10 novembre, le cabaret luxembourgeois « Huelbänk » présente à Niedercorn son nouveau programme intitulé : « Wacht auf Verdammte dieser Erde und sei das Bett noch so bequem ».

A Luxembourg est présentée les 12, 13 et 14 novembre au Théâtre municipal l'opérette « Mam'zelle

Nitouche » de Florimond Hervé, par le Théâtre municipal de Metz.

Le 14 novembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une soirée de gala au profit des aveugles avec la participation de nombreux artistes luxembourgeois.

Le 15 novembre est fondé à Luxembourg une nouvelle association d'art dramatique sous le nom de « Théâtre ouvert Luxembourg » qui entrera en scène dès janvier 1974.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée en représentation les 16, 17 et 18 novembre la comédie « Was ihr wollt » de William Shakespeare, par le « Berliner Tournee-Theater » avec Günther Lüders.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée le 18 novembre la comédie « Der Lügner » de Carlo Goldoni.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présentée le 19 novembre, par le « Ohnesorg-Theater Hamburg », la pièce « Zwei Engel » de Janne Furch, avec Heidi Kabel.

Dans le cadre « Der deutsche Film von 1910 bis 1973 » est présenté à Luxembourg le 19 novembre le film de Pabst : « Die freudlose Gasse » avec Greta Garbo et Asta Nielsen, et le 21 novembre le film de Dudow-Brecht « Kühle Wampe ».

Le 21 novembre est présenté au Théâtre municipal de Luxembourg le ballet soviétique JOC, qui est également présenté le 22 novembre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Le 22 novembre, le « Studio 816 » de Hollerich présente le film « West Side Story ».

Dans le cadre du festival « Dicks » organisé à Remich, est donné en première l'un des principaux chefs-d'œuvre de Dicks « D'Mumm Séis » en présence du Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, M. Jacques Santer.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présentée les 26 et 27 novembre la pièce « Endstation Sehnsucht » de Tennessee Williams, par le « Schweizer Tournee-Theater ».

Le 29 novembre est présentée en langue néerlandaise au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « Our Town » de Thornton Wilder.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 30 novembre une grande soirée avec la participation d'artistes portugais.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Les Amitiés italo-luxembourgeoises invitent au concert donné le 9 novembre au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg par le Duo Pianistico : Anna Pandini et Maria Grazia Pavignano.

A Schiffange a lieu le 10 novembre une soirée sous le thème « Une soirée à la Moselle » avec la participation de la chorale municipale de Schiffange et la chorale « Minettsro'sen ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 11 novembre un grand concert par l'Orchestre à

plectre luxembourgeois sous la direction de Marcel Wengler, avec les solistes Walter Civitareale, clavecin et Radashi Sasaki, guitare.

Le même jour, la chorale municipale de Bettembourg donne un concert vocal à l'église St-Henri à Esch-sur-Alzette.

A l'occasion du 100^e anniversaire de Max Reger, la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg invite à un concert de musique de chambre donné à la salle des fêtes de la Compagnie Luxembourgeoise de Banque à Luxembourg par le quatuor Keller, dirigé par le chef de l'orchestre symphonique de la radio bavaoise.

Le 15 novembre, le cercle de jazz de Dudelange présente Blind John Davis de Chicago.

Le 16 novembre, le Jazz Club Luxembourg présente les « Giants Meeting » avec Johnny Griffin, Kenny Drew et Art Taylor.

L'Association Interconfessionnelle du Luxembourg invite le 17 novembre au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg à un concert de musique liturgique donné par les trois chorales : Schir Haschirim, Le Madrigal de Luxembourg et la Maîtrise de la Cathédrale de Luxembourg.

Dans le cadre des concerts au Château de Wiltz est donné le 17 novembre un récital de sonates par les interprètes allemands Ruth Hellmann, violon et Franz F. Eichberger, piano.

Le 19 novembre a lieu une soirée musicale à la Maison de Cassal à Luxembourg sur « La 5^e symphonie d'Anton Brückner ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donné le 20 novembre un concert par le « Philadelphia String Quartet », ceci dans le cadre des Soirées de Luxembourg.

Les 22 et 23 novembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg, dans le cadre des concerts du jeudi, un concert par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Pierre Cao, avec la soliste Maria Tipo, piano.

L'American Luxembourg Society invite le 23 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg au « Thanksgiving Day Concert — Sounds around the States », donné par le Cercle vocal Bel Val-Metzerlach, sous la direction de M^{me} Germaine Schuller-Koch.

Le Jazz Club Luxembourg présente le 23 novembre à Luxembourg le Zbigniew Namysłowski-Trio.

L'Association Art Musical Luxembourg invite le 25 novembre à l'église Saint-Michel à Luxembourg au concert « Trompette et Orgue ».

Foires et expositions

A Dudelange est ouverte le 3 novembre au Centre sportif René Hartmann une exposition intitulée « Rückblick auf Olympia 72 ».

A Esch-sur-Alzette a lieu le 3 novembre l'ouverture d'une exposition de documents, photos et souvenirs sur la paroisse « Saint-Henri au fil des années ».

La Galerie Saint-Michel à Luxembourg expose à partir du 5 novembre les œuvres de Jacques Villon et

celles de 10 peintres de l'école de Paris : Bierge, Charlot, Chevolleau, Dayez, Despierre, Marzelle, Mouly, Relange, Sarthou et Schurr.

M^{me} A. B. d'Huart (Paris) expose ses œuvres récentes à partir du 6 novembre à la Galerie Wierschem à Luxembourg.

Le 7 novembre a lieu à la Galerie d'art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition de peintures et de sculptures au profit d'Amnesty International.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 8 novembre le vernissage de l'exposition de peintures de l'artiste Marcel Thill.

Les amateurs de l'astronomie du Luxembourg invitent à l'ouverture de leur exposition, qui a lieu le 8 novembre à Schifflange.

Le peintre Gustave Singier (Paris) expose ses aquarelles à partir du 9 novembre à la Galerie Kütter à Luxembourg.

A Limpertsberg a lieu le 9 novembre l'ouverture de la 25^e exposition du Cercle avicole et horticole de Limpertsberg.

L'artiste-peintre Mars Schmit expose ses œuvres récentes à partir du 10 novembre à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg l'artiste Jean Goedert expose ses œuvres à partir du 10 novembre.

Le 10 novembre également a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres du peintre français Roland Bierge à la Galerie St-Michel.

A Bertrange a lieu le 10 novembre l'ouverture de la 4^e exposition artistique du Club des Jeunes, avec la participation de onze artistes luxembourgeois.

A partir du 10 novembre est ouvert à Pétange le 17^e Salon d'Art Photographique.

Le 11 novembre a lieu à Dudelange, à la Galerie d'art « Dominique Lang », le vernissage de l'exposition d'une collection d'anciennes photos du début de notre siècle de la ville de Dudelange et de ses habitants.

En présence de M. J. Dupong, Ministre de l'Éducation Nationale, a lieu le 13 novembre à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg l'inauguration d'une exposition de livres anglais par M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne Mr. John Roper.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est ouverte à partir du 15 novembre une grande exposition internationale de la photographie, avec la participation des Leica Clubs du monde entier.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 16 novembre l'inauguration du 11^e Salon de l'enfant comprenant des jouets éducatifs, des disques et livres pour les enfants.

A la Galerie Bruck à Luxembourg sont exposées à partir du 16 novembre des aquarelles et des lithographies de l'artiste Eduard Pignon.

Le 17 novembre a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition de peintures de Jean Bertholle. Des peintures monumentales du même artiste sont exposées également au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

A Differdange a lieu le 17 novembre le vernissage de l'exposition « Coup d'œil rétrospectif sur les Jeux olympiques de 1972 ».

Dans le cadre du congrès des « Femmes socialistes » a lieu le 18 novembre à Differdange le vernissage de l'exposition des peintures de la jeune artiste Marie-Josée Kerschen.

A Ettelbruck, le Photo-Club d'Esch-sur-Alzette présente le 18 novembre à l'Hôtel de Ville une multivision de diapositives sur la Camargue, avec sept projecteurs.

L'inauguration de l'exposition de « Gravures françaises contemporaines » a lieu le 20 novembre au Centre culturel français à Luxembourg.

Le 22 novembre a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage de l'exposition des peintures de J.-P. Calteux.

Dans la chancellerie de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg a lieu le 24 novembre le vernissage des œuvres de Roger et de Charles-Marie Valenne.

Le même jour a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg l'ouverture de l'exposition des œuvres de l'artiste Jean Mulders.

A l'Hôtel de Ville de Differdange est ouvert par M. Jacques Santer, Secrétaire d'État aux Affaires Culturelles, le 29^e Salon « Art vivant », avec 70 œuvres de 26 artistes ainsi que des dessins d'élèves.

Au Club du Parlement Européen à Luxembourg a lieu le 26 novembre l'ouverture d'une exposition d'émaux et de bijoux émaillés, œuvres de Pierre Vin.

A Senningerberg près de Luxembourg est ouverte le 26 novembre une exposition de minéraux et des fossiles trouvés au Grand-Duché.

Une exposition de sculptures, gravures sur cuir et de tableaux des artistes japonais Kô Yamane et Sachiko Hata est ouverte à partir du 28 novembre à la Galerie Louvigny à Luxembourg.

A partir du 28 novembre l'artiste Will Lofy expose ses œuvres à la Galerie « Le Cadre » à Luxembourg.

A Luxembourg-Neudorf est ouverte le 30 novembre une exposition avicole.

L'artiste H. Cauwel (Brésil) expose ses tableaux à partir du 30 novembre à Luxembourg.

Commémorations, Visites, Divers

Des cérémonies du souvenir pour les morts des deux guerres mondiales se déroulent le 1^{er} novembre devant le Monument de la Solidarité Nationale, le mausolée du soldat inconnu et la Croix de Hinzert ainsi qu'au cimetière américain de Hamm et devant les diverses tombes des soldats britanniques, canadiens et français aux cimetières de Bonnevoie, Hollerich et Clausen. Des couronnes de fleurs sont déposées à cette occasion par les représentants du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, le Gouvernement, l'Administration communale de Luxembourg et les diverses Associations d'anciens combattants.

Le 4 novembre, l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée belge au Grand-Duché orga-

nise des cérémonies à Luxembourg et à Martelange dans le cadre du 41^e Relais Sacré.

A l'occasion du 56^e anniversaire de la révolution d'octobre, une cérémonie commémorative a lieu le 7 novembre au cimetière de Lallange à Esch-sur-Alzette devant le monument soviétique. Des fleurs sont déposées devant le monument par Monsieur l'Ambassadeur de l'URSS, Evgueni Kossarev.

Le 10 novembre, l'Amicale des volontaires luxembourgeois de la guerre de 1914-18, les sociétés françaises du Grand-Duché et diverses autres Associations d'anciens combattants célèbrent l'anniversaire de l'armistice de 1918 par un service religieux célébré en la cathédrale de Luxembourg, suivi d'un dépôt de fleurs devant le Monument du Souvenir. Une cérémonie analogue se déroule le 11 novembre devant le Monument aux Morts à Esch-sur-Alzette.

Mois de décembre

Congrès et Anniversaires

Le 9 décembre débute au Pensionnat Ste-Sophie à Luxembourg la deuxième assemblée plénière du synode diocésain luxembourgeois par un service religieux. A la fin des débats qui suivent, la commission centrale et la commission 2 se mettent d'accord pour un remaniement du document sur l'éducation religieuse dans l'enseignement de la doctrine chrétienne.

Conférences, Soirées littéraires

A l'occasion du 25^e anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948, l'Association luxembourgeoise pour les Nations-Unies invite le 2 décembre à Luxembourg à un concert donné par l'orchestre symphonique de la musique militaire sous la direction de M. Pierre Nimax. Au cours de ce concert, M. Lambert Schaus, Ministre plénipotentiaire honoraire et membre fondateur de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations-Unies, retrace les différents aspects de la déclaration des droits de l'homme.

Le 2 décembre, à l'occasion d'une séance académique de l'Association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg, M. A. Aujaleu, professeur et Directeur général hon. de l'Institut National de Santé et de la Recherche Médicale en France, donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Nouvelles formes d'exercice de la médecine en Europe ». Lors de cette Journée Médicale, le Dr André Thibeau, Président de l'Association des médecins et médecins-dentistes et le Dr Camille Ney, Ministre de la Santé Publique, prennent également la parole.

Dans le cadre des activités de la Maison de l'Europe à Luxembourg, le professeur Armand Faber donne le 2 décembre une conférence sur « Les tendances d'unification européenne devant la société Carl Duisberg de Dusseldorf ».

A Luxembourg, M. J. Bintz fait le 3 décembre un exposé sur le sujet : « Existe-t-il des gisements d'hydrocarbures exploitables au Grand-Duché de Luxembourg ? ».

Le 3 décembre, M. Leyder donne à Bonnevoie une conférence sur le thème : « Ist die Bibel heute noch aktuell ? ».

Le 4 décembre, M. le professeur Lucien Reding fait un exposé à Luxembourg sur : « Les monnaies gauloises du Titelberg ».

Le même jour, l'écrivain Willy Schmit lit à Luxembourg des poésies en langue allemande des auteurs de Goethe à Weinheber et des œuvres de Nicolas Hein, Wilhelm Weis, Pierre Grégoire, Paul Henkes et Christoph Klausener.

Au casino syndical de Bonnevoie a lieu le 4 décembre une conférence-débat donnée par MM. Jules Stoffels, professeur et Fernand Speltz, secrétaire général du Conseil National des Syndicats, sur le thème : « Mitbestimmung in den Betrieben ».

Le 5 décembre a lieu à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg une conférence donnée par M. René Dejaille, docteur en astronomie, assistant à l'Observatoire Royal de Belgique, sur « L'exploitation scientifique des voyages lunaires ».

Le 7 décembre, M. Emile Janssens, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, donne une conférence à la Maison de Cassal à Luxembourg sur le sujet : « Un haut lieu de l'histoire, le lac de Van ».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, le Dr Alfredo De Pol donne le 7 décembre une conférence en langue italienne sur le thème : « Il Caravaggio nei Quarto Centenario della Nascita ».

Le 7 décembre, M. Roger Manderscheid, écrivain de langue allemande, donne lecture de son œuvre à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg.

Le 8 décembre a lieu au Ministère des Travaux Publics à Luxembourg une conférence-débat avec MM. le Dr med. Walter Herbst de l'Université de Fribourg-en-Brigau et le Dr pharm. Paul Kayser, expert en radio-protection au Ministère de la Santé Publique, sur le sujet : « Avantages et inconvénients de l'énergie atomique ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Pierre Nord, écrivain français, donne le 10 décembre une conférence sur le sujet : « Le roman d'aventure : de l'Odyssée à la littérature de science-fiction moderne ».

Le même jour a lieu à la Synagogue de Luxembourg une soirée de réflexion biblique avec Dom Louis Leloir de l'abbaye de Clervaux qui traite le thème : « Essai de lecture judéo-chrétienne du premier poème du Cantique des Cantiques (1,5-2,7) ».

A Limpertsberg a lieu le 10 décembre une conférence donnée par l'ingénieur-chimiste Paul Hansen

sur le sujet : « Hygiène des Etablissements de Natation ».

La section culturelle de l'Amicale du Gouvernement, en collaboration avec l'Association Art Musical Luxembourg, invite le 10 décembre à la Maison de Cassal à Luxembourg à une conférence intitulée : « Der Mythos Richard Wagner und das Mythologische ».

Le 10 décembre, M^{lle} Jeanne Schneider, inspectrice des écoles primaires, parle à l'école de Bertrange sur le thème : « Autoritaire — anti-autoritaire — nicht-autoritaire Erziehung ».

A l'école professionnelle d'Esch-sur-Alzette a lieu le 11 décembre une conférence-débat donnée par M^{me} le D^r M. Garcia-Lang sur le thème : « La santé de l'écolier ».

Les Amitiés françaises d'Esch-sur-Alzette invitent le 11 décembre à une conférence donnée par M. Michel Aubert sur « La Guyane Française, un paradis pour les touristes, un triste souvenir pour les bag-nards ».

Maître Georges Margue, avocat-avoué et député, donne le 11 décembre une conférence au Lycée classique de Diekirch sur « Le nouveau régime matrimonial ».

Au Foyer Européen de Luxembourg a lieu le 12 décembre une conférence sur « Thérèse de Lisieux et le combat de la foi, une expérience spirituelle pour aujourd'hui » par le Père Bernard Bro op., écrivain et professeur.

Le 12 décembre a lieu à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg une conférence donnée par le professeur D^r Fernand Hoffmann sur le sujet : « Zur Vorgeschichte des Surrealismus in der deutschen Literatur ».

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg invite à une conférence donnée le 14 décembre à la Chambre des Métiers à Luxembourg par M. Ernest Mühlen, D^r en sciences économiques, sur le thème : « L'Europe face aux Sociétés Multinationales ».

Le 14 décembre a lieu au Centre Culturel Français à Luxembourg une conférence donnée par le D^r Paul Chauchard, directeur à l'École des Hautes Etudes de l'Université de Paris, sur le sujet : « Science et Beauté ».

M^{lle} Jeanne Schneider, inspectrice des écoles primaires, donne le 14 décembre une conférence à l'école de Bertrange sur le thème : « Waat fir Froen stelle sech bei der religiöser Erziehung vum klengen Kand ? ».

Le 15 décembre a lieu à la Chambre des Métiers à Luxembourg une conférence donnée par le docteur Eugen Schmit, collaborateur de la « Deutschen Gesellschaft für die Vereinten Nationen » et de l'Association Baha'i, sur « Sinn und Zweck der Charta der Menschenrechte der Vereinten Nationen ».

A Luxembourg a lieu le 17 décembre une conférence donnée par M. Josy Barthel sur « La protection sanitaire des eaux du lac d'Esch-sur-Sûre à la lumière de l'expérience des dernières années ».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg commence le 18 décembre une série de quatre exposés fait par M. le professeur J. Loicq de l'Université de Liège sur le sujet : « Introduction à la protohistoire indo-européenne ».

Le 18 décembre a lieu au casino syndical de Bonnevoie une conférence donnée par le D^r Marie-Paul Molitor sur « Les parents et l'éducation sexuelle de leurs enfants ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 1^{er} décembre la représentation de la comédie « Ah ! La police de Papa ! » de Raymond Castans, par le Théâtre des Bouffes-Parasiens.

A l'occasion du 150^e anniversaire de naissance du poète national Dicks, la chorale Ste-Cécile de Dudelange invite à la représentation de la pièce « Op der Juecht », présentée au Centre culturel.

Le 2 décembre, la « Schauspieltruppe Zürich » donne une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de la pièce « Wir sind noch einmal davongekommen » de Thornton Wilder.

La pièce « Die Hose » de Carl Steinheim est donnée en représentation le 2 décembre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Le 3 décembre, le Théâtre de Bourgogne donne en représentation au Théâtre municipal de Luxembourg la comédie « Don Juan » de Molière, avec Robert Pages et Michel Humbert.

Les 5 et 6 décembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de l'opéra « Die verkaufte Braut » de Bedrich Smetana, par les « Vereinigte Bühnen Graz, Opernhaus ».

La comédie « Duos sur canapé » de Marc Comoietti est présentée les 7 et 8 décembre par les « Galas Kar-senty-Herbert » au Théâtre municipal de Luxembourg.

A Differdange a lieu le 7 décembre la première de la « Show-Music '73 » — H. M. D., un festival de musique en trois actes, par l'Harmonie municipale de Differdange.

Les Amitiés françaises de Dudelange invitent le 8 décembre à la Maison syndicale de Dudelange à un grand gala de bienfaisance, organisé dans le cadre de la campagne annuelle « Noël de joie » au profit du « Letzeburger Kannerduerf ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Thalia-Theater Hamburg » présente le 9 décembre les pièces « Der Liebhaber » de Harold Pinter et « Wirklich schade um Fred » de James Saunders.

Le même jour, la Chorale « Monte Pasubio de Vicenza » présente au Théâtre municipal de Luxembourg des chants et danses du folklore montagnard italien et européen.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 9 décembre un gala de danse par la « London Ballet Company », avec les étoiles Galina Samsova et André Prokovsky.

A Rodange, Exploration du Monde présente le 10 décembre le film « La Guyane Française », par Mi-

chel Cl. Aubert. Le même film est présenté le 13 décembre au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 12 décembre, le « Katrijn Theaterprodukties Amsterdam » présente au Théâtre municipal de Luxembourg, en langue néerlandaise, la pièce « Vrouw zoekt Moordvent » d'André Roussin.

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg se déroule le 12 décembre une soirée islandaise avec la présentation de films commentés par M. le professeur Albert Decker, sur « La nature et la culture en Islande », ainsi qu'un documentaire sur l'éruption volcanique de Heimaey.

Les 13 et 14 décembre, « The new world Theatre Club » présente au Théâtre municipal de Luxembourg, en langue anglaise, la comédie « Hayfever » de Noël Coward.

Le cercle Hispano-luxembourgeois invite le 13 décembre à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg à une soirée cinématographique sur l'Espagne.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée en première, le 15 décembre, la pièce « Op der Kirmes » de Marcel Reuland, par le « Letzeburger Theater ».

A Gasperich est présentée en première par l'ensemble « Le Rido » de Gasperich, la pièce « Den Zoppekomp ».

Les 17, 18 et 19 décembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg la représentation « Déi kleng Prinzessin aus dem Mier », conte de fée de Fernand Hoffmann, par le « Letzeburger Theater ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présenté le 19 décembre, par Cinéma d'Art et d'Essai, le film de John Ford « The grapes of wrath ».

Le 19 décembre a lieu à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg une soirée de projections de diapositives commentés par le professeur Norbert Thill sur « Les splendeurs de l'Iran ».

Le Color-Slideclub « Les cinq » de Luxembourg invite le 19 décembre à Clausen à la présentation du reportage photographié du « Millénaire de la Ville de Luxembourg ».

A Differdange a lieu le 19 décembre une présentation du film anglais de Lindsay Anderson « If ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présenté le 20 décembre le film en couleurs de Marc Thoma et Paul Tusch : « Du sollst nicht begehren ».

A Luxembourg, Camera Exploration fait revivre le 20 décembre, par M. Marcel Brillon, « Un safari en Afrique orientale ».

Le Ciné-Club des Jeunes Esch-sur-Alzette présente le 20 décembre au ciné Ariston le film d'Ingmar Bergman « Nuit d'un clown ».

Les 21 et 22 décembre, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent au Théâtre municipal de Luxembourg la comédie « La claque » d'André Roussin.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le Théâtre du chêne noir d'Avignon donne le 22 décembre une représentation de « Miss Madona ».

Les Amis du Théâtre de Rumelange donnent les 25 et 26 décembre une représentation de la pièce « D'Kirch am Duerf » de Fernand Hoffmann.

Le 26 décembre, M. Gregorius présente à Mamer une série de diapositives en couleurs sur la Thaïlande.

Le 29 décembre a lieu au Centre Culturel de Hesperange une soirée de Dicks, présentée par la chorale « Eintracht im Thale ».

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 1^{er} décembre, le « Quatuor Vocal de Luxembourg », sous la direction de Pierre Nimax, donne un concert spirituel en l'église de Bertrange.

Le 3 décembre a lieu à Luxembourg, dans le cadre « Les Soirées des Jeunesses Musicales », une analyse comparative de disques consacrée au concerto pour violoncelle et orchestre de Dvorak.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 7 décembre un concert donné par le Grand orchestre et la Chorale mixte du Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

Le Jazzclub Luxembourg présente à Luxembourg à partir du 7 décembre, le groupe de rock-jazz « Third Eye ».

Le 8 décembre, le Philadelphia String Quartet donne un concert de musique de chambre au Pensionnat Ste-Anne à Ettelbruck.

Le Madrigal de Luxembourg et l'orchestre de chambre de Luxembourg donnent le 9 décembre en l'église St-Michel à Luxembourg, un concert de Noël.

Les Jeunesses Musicales organisent le 9 décembre à Luxembourg un Musicroissant (mini-concert pour les futurs mélomanes) qui est consacré à des œuvres pour piano de Brahms et Pierné, avec comme soliste Nicole Bommertz.

Le 12 décembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg, dans le cadre des Jeunesses Musicales, un récital de piano avec Ventsislav Yankoff, pianiste roumain.

Le 12 décembre, l'orchestre d'harmonie de la musique militaire, sous la direction du Lt en 1^{er} Pierre Nimax, donne un concert en l'église paroissiale de Lintgen.

Le « Südwestdeutsches Kammerorchester » et le « Stuttgarter Madrigalchor », sous la direction de Wolfgang Gönnerwein, donnent le 14 décembre un concert intitulé « Das Weihnachtsoratorium », cantate 1—3 de Johann Sebastian Bach, au Théâtre municipal de Luxembourg.

En l'église paroissiale de Bonnevoie a lieu le 15 décembre un concert de Noël donné par le « Friedrich-von-Spee-Chor » de Trèves, un orchestre de musique de chambre, avec le concours de M. Pierre Drauth aux orgues.

Le 16 décembre a lieu au Centre sportif René Hartmann à Dudelange un concert donné par la musique militaire sous la direction du Lt en 1^{er} Pierre Nimax.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 18 décembre un concert de musique européenne du style baroque par l'orchestre de la radio sarroise.

Dans le cadre des concerts du jeudi à Radio-Télé-Luxembourg a lieu le 20 décembre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert symphonique avec Hans Richter-Haaser qui interprète le 2^e concerto pour piano et orchestre de Brahms. L'orchestre est placé sous la direction de Pierre Cao.

Le 23 décembre a lieu, en l'église décanale de Diekirch un concert vocal de Noël par la chorale municipale « Sängerbond » de Diekirch.

A Bastendorf a lieu le 23 décembre un concert par l'ensemble du Bel Canto.

En l'église paroissiale de Steinfort a lieu le 23 décembre un concert de Noël par la chorale Ste-Cécile, la chorale enfantine et le Quatuor de Trompettes Luxembourgeois.

Au Centre sportif de Schifflange a lieu le 25 décembre un concert par le « Luxembourg Big Band », organisé par l'Harmonie municipale de Schifflange.

Le 29 décembre a lieu en l'église de Bonnevoie un concert spirituel par les Petits Chanteurs de St-Paul d'Uccle-Stalle (Bruxelles).

A Luxembourg-Howald a lieu le 30 décembre un concert donné par la chorale Sacré-Cœur et le groupe MUSEP.

Foires et expositions

Au hall d'exposition EBECO à Luxembourg est ouverte le 1^{er} décembre une exposition de l'artisanat d'art et de création luxembourgeois, organisée par l'Association des arts et métiers d'art du Grand-Duché. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a rendu visite à cette exposition le 18 décembre.

Le 7 décembre est ouverte à la Galerie Edouard Kutter à Luxembourg une exposition de peintures, gouaches, aquarelles, dessins, gravures et lithographies d'artistes de renommée mondiale.

Le 7 décembre a lieu au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg le vernissage de l'exposition de tapisseries modernes de l'atelier Plasse Le Caisne, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Le peintre Roger Steffen expose ses œuvres récentes à partir du 7 décembre à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

Les frères Albert et Arthur Urbany exposent leurs œuvres d'art à partir du 8 décembre au Centre sportif de Bascharage.

Le vernissage de l'exposition de la jeune artiste-peintre Marie-Josée Kerschen a lieu le 8 décembre au Foyer du Centre sportif à Differdange.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le 12 décembre le vernissage du 4^e Salon de Noël, avec les œuvres de 14 artistes luxembourgeois.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg est ouverte à partir du même jour une exposition de peintures de Michel Delacroix de Paris.

Le 12 décembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette l'ouverture d'une exposition d'art graphique de la « Neue Berliner Galerie » intitulée

« L'œuvre de Bertolt Brecht dans la Gravure de la RDA ».

Le 14 décembre a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg le vernissage de l'exposition du peintre Roger Steffen.

A la Galerie Bruck à Luxembourg a lieu le 14 décembre l'ouverture de l'exposition de gouaches et tableaux de l'artiste français André Marfaing.

L'artiste peintre Lucien Guth expose ses œuvres à partir du 14 décembre à Luxembourg.

A partir du 14 décembre, le peintre luxembourgeois Brandy (Robert Brandenburger) expose ses peintures à Luxembourg-Limpertsberg.

A Mamer a lieu le 14 décembre le vernissage d'une exposition avec des œuvres des artistes MM. Herber, Kayser, Kemmer, Steinwachs et M^{me} Putzeys.

M^{me} Maggie Harf-Steffen expose ses céramiques à partir du 14 décembre dans son atelier à Schouweiler.

Le 15 décembre a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition de peintures, dessins, gouaches et sérigraphies des artistes Nico Thurm et Pierre Zizaire.

Au Cercle municipal de Luxembourg est ouverte à partir du 15 décembre l'exposition des œuvres récentes de l'artiste Mathis Wildanger.

Le même jour a lieu à la Galerie Dominique Lang à Dudelange l'ouverture de l'exposition des artistes Jacky Crolla, Marie-Paule Fixmer et Roger Dornseiffer.

Dans les Caves Bernard Massard à Grevenmacher a lieu à partir du 20 décembre une rétrospective des œuvres de peinture de l'artiste mosellan Frantz Seimetz.

A Luxembourg, le peintre Louis Muller expose un choix de ses œuvres à partir du 27 décembre.

Le 29 décembre a lieu à la Galerie St-Michel à Luxembourg le vernissage de l'exposition des œuvres du peintre Michel Hervé.

Commémorations, Visites, Divers

A Luxembourg se déroule le 1^{er} décembre au hall d'exposition de la Foire Internationale le bazar international 1973 en faveur de l'Association pour la Défense des Intérêts des Mères Célibataires, Luxembourg et l'opération « Priorité à l'Eau », District de Koupéla, République de Haute-Volta en Afrique.

Le 5 décembre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Prince Guillaume rendent visite à l'Institut de l'Organisation européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne, « Eurocontrol » du Kirchberg à Luxembourg, en présence de Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports, du Directeur général, M. René Bulin et du Directeur de l'Institut M. Erich Krug.

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et la Duchesse de Hohenbourg ont rendu visite le 11 décembre à la Crèche de Luxembourg à l'occasion de la 75^e fête de la Saint-Nicolas.

Le 14 décembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc visite les installations de la nouvelle laiterie Ecabe à

Eschweiler où il est accueilli par M^{me} G. Kipgen-Klensch, propriétaire.

Au cours d'une séance académique organisée le 17 décembre au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg par le « Lions International », le gouverneur du district 113 du Lions International

remet le prix Lions 1973 au D^r Arsène Betz, médecin à l'Institut d'hygiène et de la santé publique. A cette occasion, le D^r Betz fait une conférence sur le sujet : « Situation actuelle des recherches en génétique ».